

Ordre de mission

Objet de la mission :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Diag. Assainissement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input type="checkbox"/> Diag. Piscine |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives | <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions | <input type="checkbox"/> Diag. plomb dans l'eau |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |
| <input type="checkbox"/> Contrôle Périodique Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input type="checkbox"/> D.Technique DTG |
| <input type="checkbox"/> Amiante HAP | <input type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input type="checkbox"/> Strategie Dossier Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input type="checkbox"/> Diag. Radon |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Plomb avant Travaux | <input type="checkbox"/> Vérif. accessibilité handicapé |
| <input type="checkbox"/> Mold Inspection | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) | <input type="checkbox"/> Diag. Performance Numérique |

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Type : **Autre**
 Nom / Société : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS**
 Adresse : **7 rue Grimaldi 06000 NICE**
 Téléphone : **04 93 88 20 02**
 Fax :
 Mail : **bl@cohentomastrullu.com**

Désignation du propriétaire

Nom / Société : **SARL SO.TRA.CO**
 Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
 CP : **06190**
 Ville : **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
 Tel :
 Mail :

Désignation du ou des bâtiments

Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
 Code Postal : ... **06190**
 Ville : **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
 Département : .. **Alpes-Maritimes**
 Précision : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Mission

Personne à contacter (avec tel) : .. **Me TOMAS SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS**
 Type de bien à expertiser : **Habitation (maison individuelle)**
 Catégorie du bien : **(IGH/ERP) Autres**
 Date du permis de construire : **< 1949**
 Section cadastrale : **Section cadastrale AC,**
 Numéro de lot(s) : **Parcelle(s) n° 230, 234,**
 Lots rattachés : Cave , Garage , Terrain , Autre
 Périmètre de repérage : **MAISON**
 Autres informations : Ascenseur, Animaux
900
 Remise des clefs :
 Date et heure de la visite : **18/04/2024 à 09 h 00** durée approximative **03 h 00**
 Précisions :

Locataire

Nom / Société : **SARL SO.TRA.CO**
 Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
 Code Postal : **06190**
 Ville : **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
 Téléphone :
 Mail :

Paraphe du donneur d'ordre : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS**

Administratif

Facturation : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire
Facturation adresse : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS - 7 rue Grimaldi - 06000 NICE**
Destinataire(s) des rapports : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire Agence
Destinataire(s) adresse : **SARL SO.TRA.CO - 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger - 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
Destinataire(s) e-mail : **bl@cohentomastrullu.com**
Impératif de date :

Information relative à tout diagnostic :

- * Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostiques, recherche, travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- * Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- * Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- * Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / évier, ...)
- * Le propriétaire/donneur d'ordre devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

Spécificité au constat termites / parasitaire :

- * En conformité avec la norme NF P03-201, les éléments bois seront sondés mécaniquement, au poinçon, de façon non destructive (sauf pour les éléments déjà dégradés ou altérés).
- * Il s'agit d'un examen visuel de toutes les parties visibles et accessibles du bâtiment et à ses abords (10 m).

Spécificité au diagnostic amiante :

- * Il est rappelé que la signature de l'ordre de mission par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur (norme NF 46 020). Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué ; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

Spécificité au Mesurage loi Carrez / Loi Boutin :

- * Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir le règlement de copropriété du bien mesuré. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera une demande de copie du règlement de copropriété auprès du syndicat de copropriété, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

Spécificité au diagnostic Performance énergétique :

- * Dans le cas d'un DPE réalisé pour une habitation, il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir l'ensemble des éléments permettant de caractériser le bien (Taxe d'habitation, documents techniques permettant de connaître les matériaux utilisés lors de la construction ou de travaux, les plans de configuration du bien/de l'immeuble (plans de ventes, plans architectes, plans de copropriété), anciens diagnostics énergétiques, les descriptifs techniques et justificatifs d'entretien des installations (chauffage, climatisation, ECS et ventilation). Dans le cas des locaux tertiaires, l'obligation du donneur d'ordre porte sur la fourniture des relevés de consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et autres usages des 3 années antérieures. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera les recherches nécessaires, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

Spécificité au diagnostic de l'Installation Intérieure d'électricité :

- * Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, informe l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.). Ce dernier signale à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).
- * Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soit accessibles. Il s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur. Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic doivent elles aussi être accessibles.

Fait à _____ le _____
Signature du donneur d'ordre : SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS
- Maître TOMAS

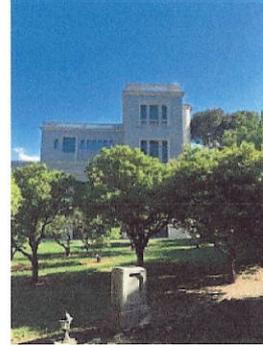
Médiateur de la consommation :

Conformément à l'article L 611-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>

Droit d'opposition au démarchage téléphonique en inscrivant le n° de téléphone sur la liste bloctel : www.bloctel.gouv.fr

Désignation du propriétaire

 Nom et prénom : ...**SARL SO.TRA.CO** ...
 Adresse :**5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Désignation du bien

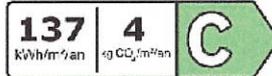
 Adresse :**5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
 Commune :**06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
 Périmètre de repérage: **MAISON**

MISSION

Type :	Maison > 200 m²	Bâtiment :	Références parcelles : 230, 234
Lots principaux :	N/A	Etage :	Références cadastrales : AC
Lots secondaires :		Porte :	
Date de diagnostics :	18/04/2024	Accompagnateur : Me TOMAS SCP COHEN -	Opérateur : Mansuy Stéphanie
Date d'émission :	03/05/2024	TOMAS - TRULLU TOMAS	

Conclusion

Mesurage

 Surface loi Carrez totale: 0,00 m²
 Autre surface totale: 1076,63 m²

Diagnostic de Performance Energétique

Diagnostic CREP : ABSENCE DE PLOMB

Diagnostic Amiante: ABSENCE

Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.


Diagnostic Electricité

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.


Etat Termites

Il a été repéré des indices d'infestation de termites.


ERP

 Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels
 Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers
 Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

Ordre de mission

Objet de la mission :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Diag. Assainissement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input type="checkbox"/> Diag. Piscine |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives | <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions | <input type="checkbox"/> Diag. plomb dans l'eau |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |
| <input type="checkbox"/> Contrôle Périodique Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input type="checkbox"/> D.Technique DTG |
| <input type="checkbox"/> Amiante HAP | <input type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input type="checkbox"/> Strategie Dossier Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input type="checkbox"/> Diag. Radon |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Plomb avant Travaux | <input type="checkbox"/> Vérif. accessibilité handicapé |
| <input type="checkbox"/> Mold Inspection | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) | <input type="checkbox"/> Diag. Performance Numérique |

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Type : **Autre**
 Nom / Société : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS**
 Adresse : **7 rue Grimaldi 06000 NICE**
 Téléphone : **04 93 88 20 02**
 Fax :
 Mail : **bl@cohentomastrullu.com**

Désignation du propriétaire

Nom / Société : **SARL SO.TRA.CO**
 Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
 CP : **06190**
 Ville : **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
 Tel :
 Mail :

Désignation du ou des bâtiments

Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
 Code Postal : ... **06190**
 Ville : **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
 Département : .. **Alpes-Maritimes**
 Précision : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Mission

Personne à contacter (avec tel) : .. **Me TOMAS SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS**
 Type de bien à expertiser : **Habitation (maison individuelle)**
 Catégorie du bien : **(IGH/ERP) Autres**
 Date du permis de construire : **< 1949**
 Section cadastrale : **Section cadastrale AC,**
 Numéro de lot(s) : **Parcelle(s) n° 230, 234,**
 Lots rattachés : Cave , Garage , Terrain , Autre
 Périmètre de repérage : **MAISON**
 Autres informations : Ascenseur, Animaux
900
 Remise des clés :
 Date et heure de la visite : **18/04/2024 à 09 h 00** durée approximative **03 h 00**
 Précisions :

Locataire

Nom / Société : **SARL SO.TRA.CO**
 Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
 Code Postal : **06190**
 Ville : **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
 Téléphone :
 Mail :

Paraphe du donneur d'ordre : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS**

Administratif

Facturation : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire
Facturation adresse : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS - 7 rue Grimaldi - 06000 NICE**
Destinataire(s) des rapports : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire Agence
Destinataire(s) adresse : **SARL SO.TRA.CO - 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger - 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
Destinataire(s) e-mail : **bl@cohentomastrullu.com**
Impératif de date :

Information relative à tout diagnostic :

- * Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostics, recherche, travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- * Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- * Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- * Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...)
- * Le propriétaire/donneur d'ordre devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

Spécificité au constat termites / parasitaire :

- * En conformité avec la norme NF P03-201, les éléments bois seront sondés mécaniquement, au poinçon, de façon non destructive (sauf pour les éléments déjà dégradés ou altérés).
- * Il s'agit d'un examen visuel de toutes les parties visibles et accessibles du bâtiment et à ses abords (10 m).

Spécificité au diagnostic amiante :

- * Il est rappelé que la signature de l'ordre de mission par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur (norme NF 46 020). Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué ; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

Spécificité au Mesurage loi Carrez / Loi Boutin :

- * Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir le règlement de copropriété du bien mesuré. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera une demande de copie du règlement de copropriété auprès du syndicat de copropriété, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

Spécificité au diagnostic Performance énergétique :

- * Dans le cas d'un DPE réalisé pour une habitation, il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir l'ensemble des éléments permettant de caractériser le bien (Taxe d'habitation, documents techniques permettant de connaître les matériaux utilisés lors de la construction ou de travaux, les plans de configuration du bien/de l'immeuble (plans de ventes, plans architectes, plans de copropriété), anciens diagnostics énergétiques, les descriptifs techniques et justificatifs d'entretien des installations (chauffage, climatisation, ECS et ventilation). Dans le cas des locaux tertiaires, l'obligation du donneur d'ordre porte sur la fourniture des relevés de consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et autres usages des 3 années antérieures. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera les recherches nécessaires, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

Spécificité au diagnostic de l'Installation Intérieure d'électricité :

- * Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, informe l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.). Ce dernier signale à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).
- * Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soit accessibles. Il s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur. Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic doivent elles aussi être accessibles.

Fait à _____ le _____
Signature du donneur d'ordre : SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS
- Maître TOMAS

Médiateur de la consommation :

Conformément à l'article L 611-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>

Droit d'opposition au démarchage téléphonique en inscrivant le n° de téléphone sur la liste bloctel : www.bloctel.gouv.fr

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 060100637
 Date du repérage : 18/04/2024
 Heure d'arrivée : 09 h 00
 Durée du repérage : 03 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

<p>Désignation du ou des bâtiments</p> <p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Alpes-Maritimes Adresse : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger Commune : 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 230, 234</p> <p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété</p>	<p>Désignation du propriétaire</p> <p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . SARL SO.TRA.CO Adresse : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN</p>
<p>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</p> <p>Nom et prénom : SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS Adresse : 7 rue Grimaldi 06000 NICE</p>	<p>Repérage</p> <p>Périmètre de repérage : MAISON</p>
<p>Désignation de l'opérateur de diagnostic</p> <p>Nom et prénom : Mansuy Stéphanie Raison sociale et nom de l'entreprise : EXADIAG Adresse : 21 bis av Thiers BP 1239 06001 NICE CEDEX 1</p> <p>Numéro SIRET : 909 812 786 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA Numéro de police et date de validité : 1940878404 / 31 Décembre</p>	

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Autre surface totale : 1076,63 m² (mille soixante-seize mètres carrés soixante-trois)

Résultat du repérage

Date du repérage : **18/04/2024**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me TOMAS SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis, visitées	Superficie privative au sens Carrez	Autre surface	Motif de non prise en compte
Rez de chaussée - Entrée	-	108,58	
Rez de chaussée - Local	-	8,33	
Rez de chaussée - Wc	-	15,23	
Rez de chaussée - petit hall	-	23,08	
Rez de chaussée - Bibliothèque	-	45,07	
Rez de chaussée - Salon	-	147,89	
Rez de chaussée - Pièce Nord	-	8,10	
Rez de jardin - Hall couloir	-	53,32	
Rez de jardin - palier/ Couloir vers garage	-	(13,75)	Lot annexe exclus du lot principal
Rez de jardin - Chambre 1	-	31,91	
Rez de jardin - Salle d'O + Wc	-	9,76	
Rez de jardin - Chambre 2	-	38,80	
Rez de jardin - Salle d'O + Wc 2	-	8,89	
Rez de jardin - home cinema	-	50,12	
Rez de jardin - circulation personnels	-	35,23	
Rez de jardin - chambre personnel	-	23,78	
Rez de jardin - sd'O personnel	-	4,14	
Rez de jardin - Wc	-	2,41	
Rez de jardin - Cuisine	-	51,10	
Rez de jardin - lingeerie	-	40,03	
Rez de jardin - Local technique	-	6,13	
1er étage - Hall escalier	-	24,82	
1er étage - Chambre 3	-	30,18	
1er étage - salle de bain + WC	-	11,25	
1er étage - Dressing	-	5,70	
1er étage - Chambre 4	-	16,87	
1er étage - Dressing 2	-	6,18	
1er étage - Salle d'O + Wc 4	-	10,96	
1er étage - Dégagement	-	5,16	
1er étage - Chambre 5	-	18,04	
1er étage - Salle d'O + Wc 5	-	7,95	
1er étage - Chambre 6	-	22,13	
1er étage - Salle d'O + Wc 6	-	11,05	
2ème étage - Hall escalier	-	18,89	
2ème étage - Salon	-	48,98	
2ème étage - Wc	-	1,98	
2ème étage - Dégagement	-	3,45	
2ème étage - Chambre Maitre	-	43,02	

2ème étage - Dressing Monsieur	-	7,78	
2ème étage - Dressing Mme	-	14,00	
2ème étage - Pièce	-	4,16	
2ème étage - salle de bain + WC	-	25,47	
3ème étage - Palier escalier	-	5,80	
3ème étage - Wc	-	1,33	
3ème étage - Bureau	-	19,58	

Superficie privative en m² du lot :

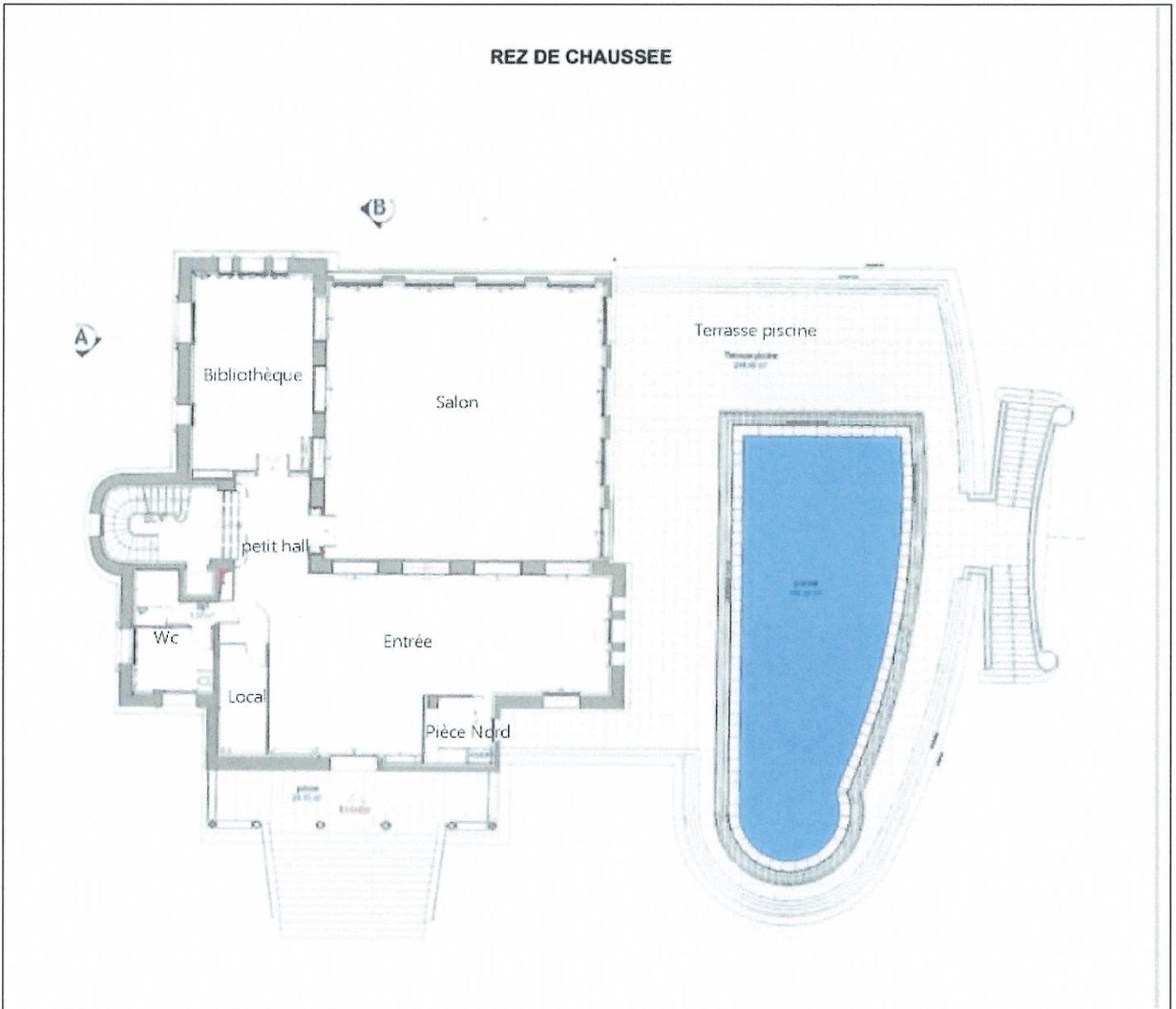
Surface loi Carrez totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Autre surface totale : 1076,63 m² (mille soixante-seize mètres carrés soixante-trois)

Fait à **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**, le
18/04/2024

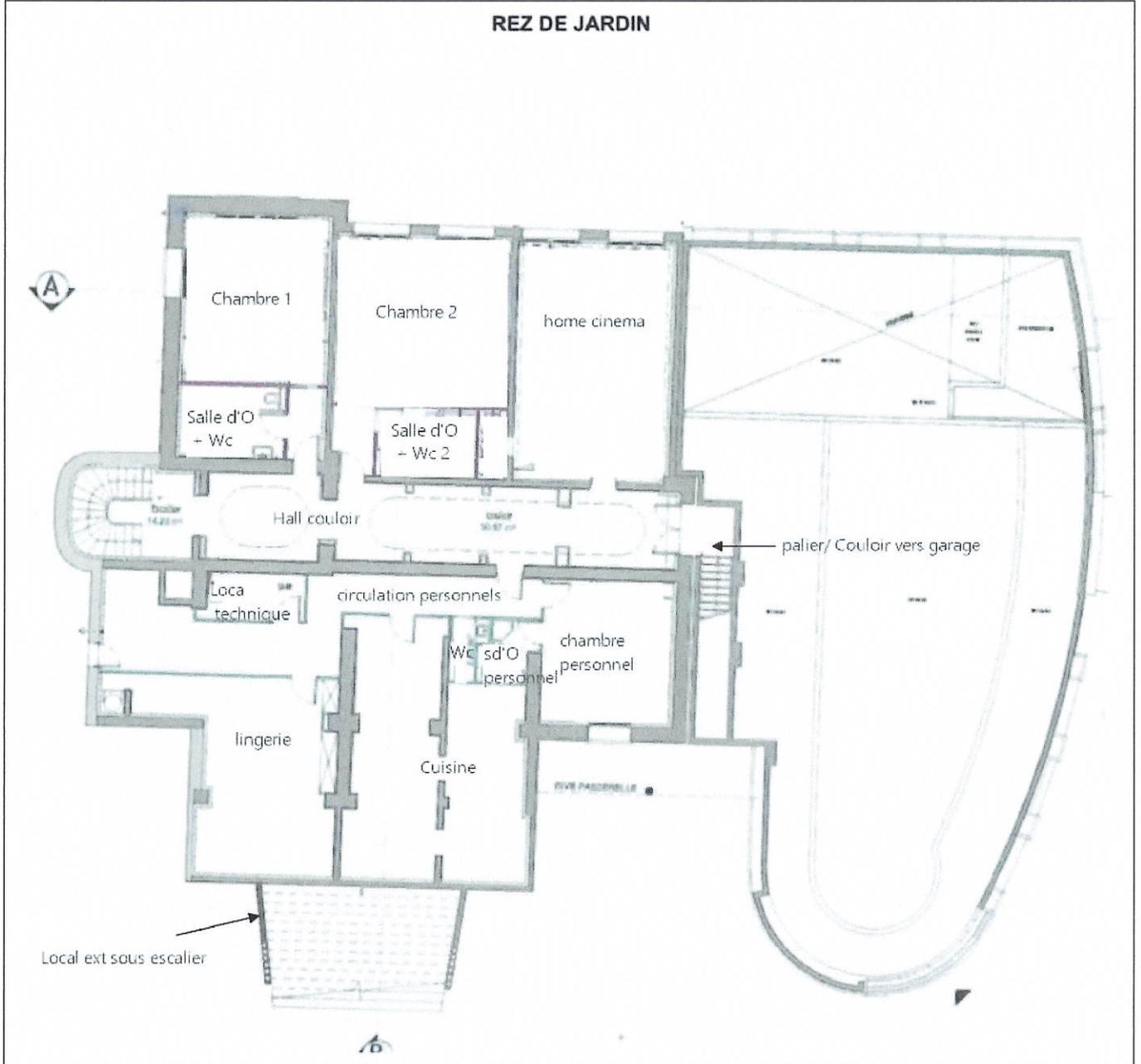
Par : Mansuy Stéphanie



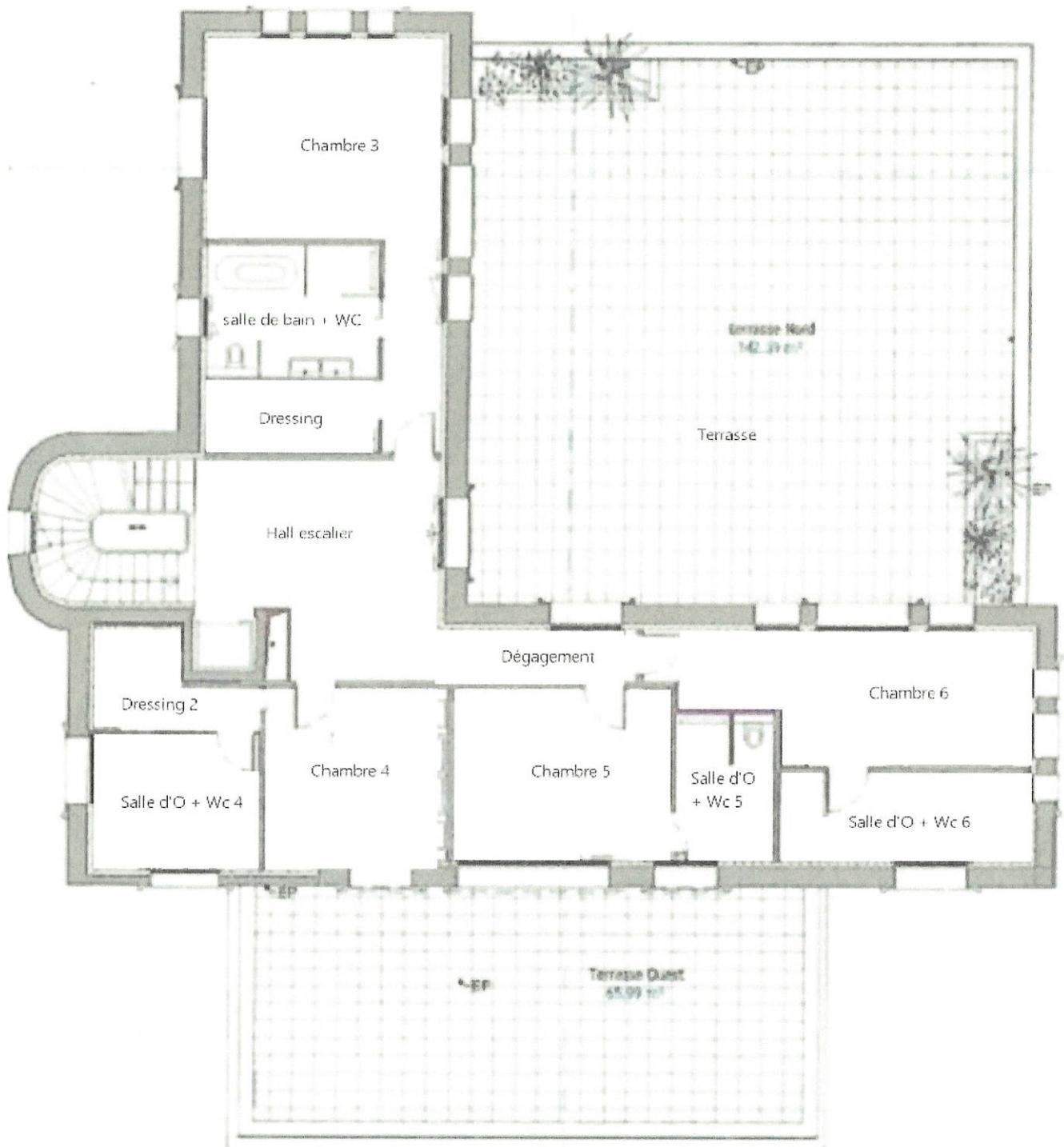
REZ DE CHAUSSEE



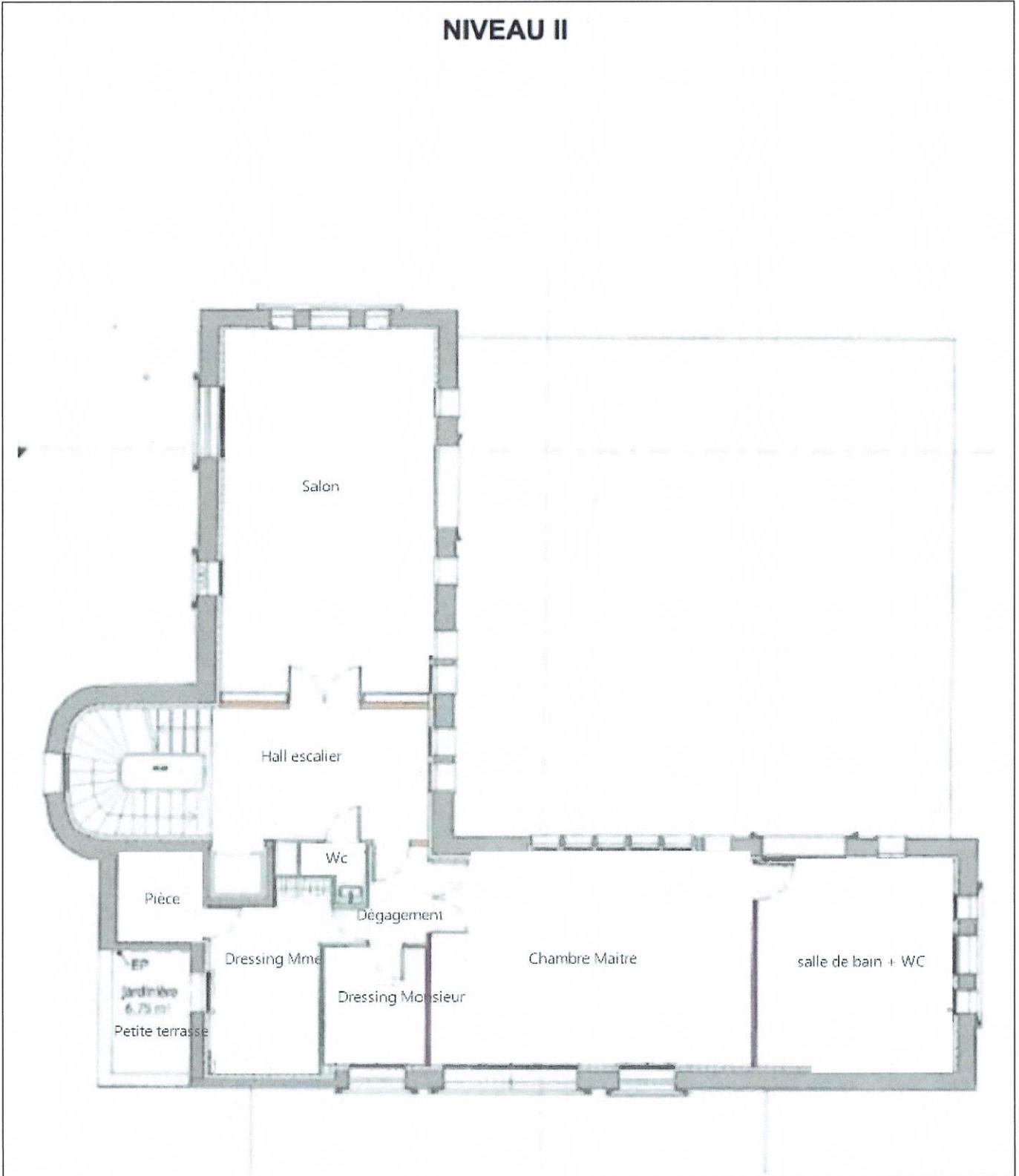
REZ DE JARDIN



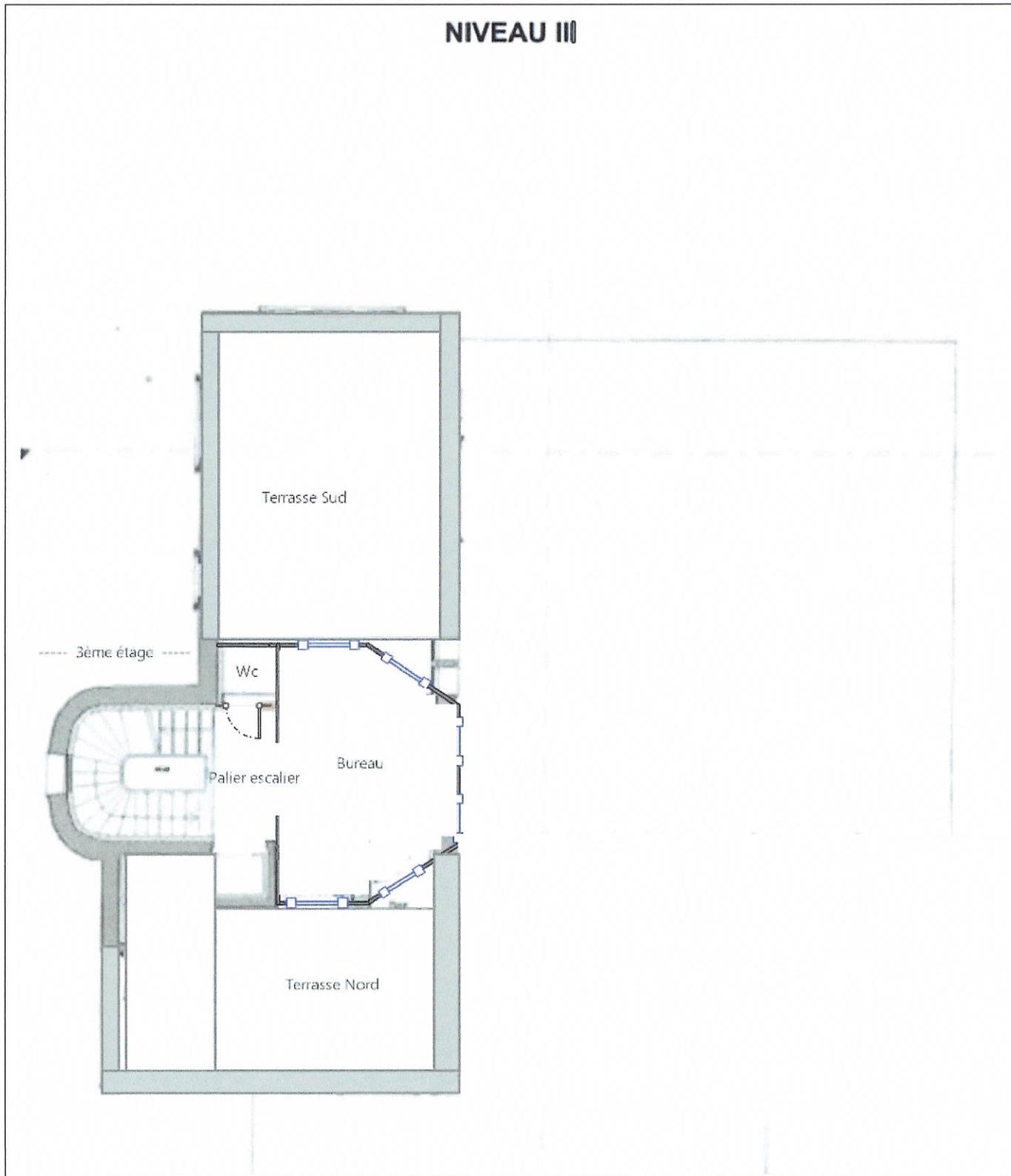
NIVEAU I



NIVEAU II



NIVEAU III



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2406E1598392Z

Etabli le : 02/05/2024

Valable jusqu'au : 01/05/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



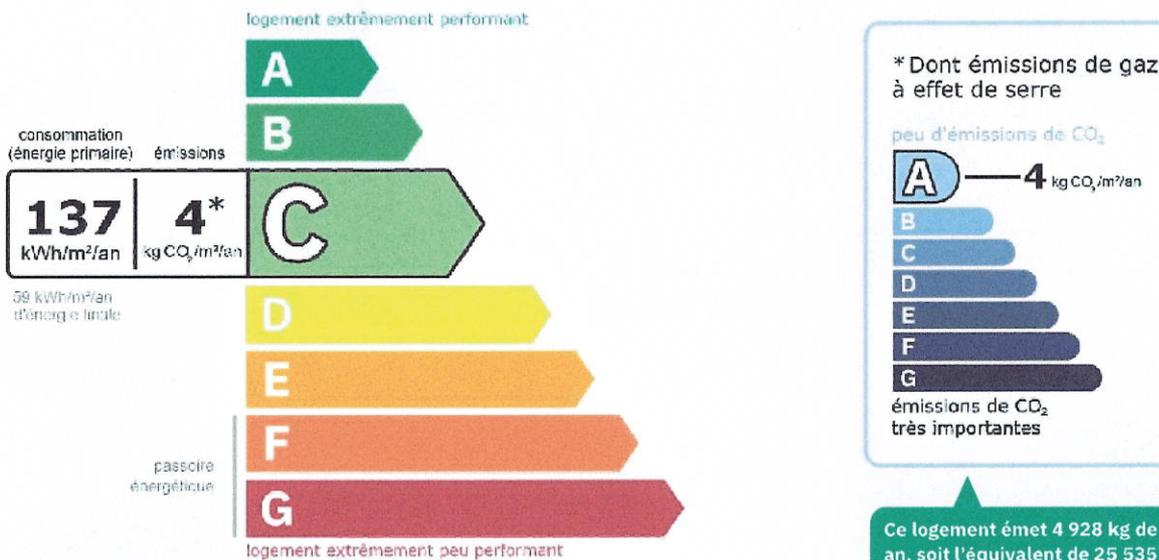
Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **1076.63 m²**

Propriétaire : SARL SO.TRA.CO
Adresse : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Performance énergétique et climatique

! Attention, si votre logement fait moins de 40m² : rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 4 928 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 25 535 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **8 730 €** et **11 880 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

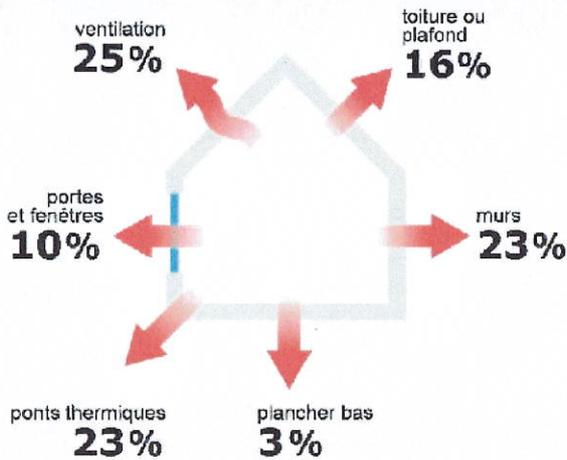
EXADIAG
21 bis av Thiers BP 1239
06001 NICE CEDEX 1
tel : 0608272680

Diagnostiqueur : MANSUY Stéphanie
Email : sma@ld2i.com
N° de certification : C2021-SE12-008
Organisme de certification : WE.CERT



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

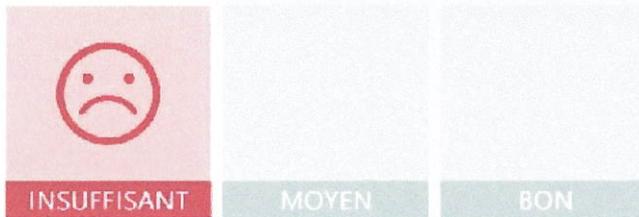


Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.



Faites isoler la toiture de votre logement.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	124 338 (54 060 é.f.)	entre 7 380 € et 10 000 €	 84 %
 eau chaude	⚡ Electrique	5 285 (2 298 é.f.)	entre 310 € et 430 €	 4 %
 refroidissement	⚡ Electrique	10 198 (4 434 é.f.)	entre 600 € et 820 €	 7 %
 éclairage	⚡ Electrique	4 699 (2 043 é.f.)	entre 270 € et 380 €	 3 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	3 002 (1 305 é.f.)	entre 170 € et 250 €	 2 %
énergie totale pour les usages recensés :		147 521 kWh (64 140 kWh é.f.)	entre 8 730 € et 11 880 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 521ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture **soit -2 351€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation,

température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -59% sur votre facture **soit -1 019€ par an**

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 521ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (9-10 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

214ℓ consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture **soit -152€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec un doublage rapporté non isolé donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un garage	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond structure inconnu (sous terrasse) non isolé donnant sur l'extérieur (terrasse) Plafond structure inconnu (sous combles perdus) donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Fenêtres fixes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 20 mm à isolation renforcée / Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 18 mm et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 20 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 20 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc / Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm sans protection solaire / Fenêtres fixes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire / Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire / Porte(s) bois opaque pleine	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	PAC air/eau installée entre 2008 et 2014 avec programmeur sans réduit (système individuel). Emetteur(s): soufflage d'air chaud PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015 (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur air/eau
 Ventilation	Ventilation naturelle par conduit
 Pilotage	Avec intermittence centrale sans minimum de température / Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
	Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
	Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 122000 à 182900€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ $R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 100100 à 150100€

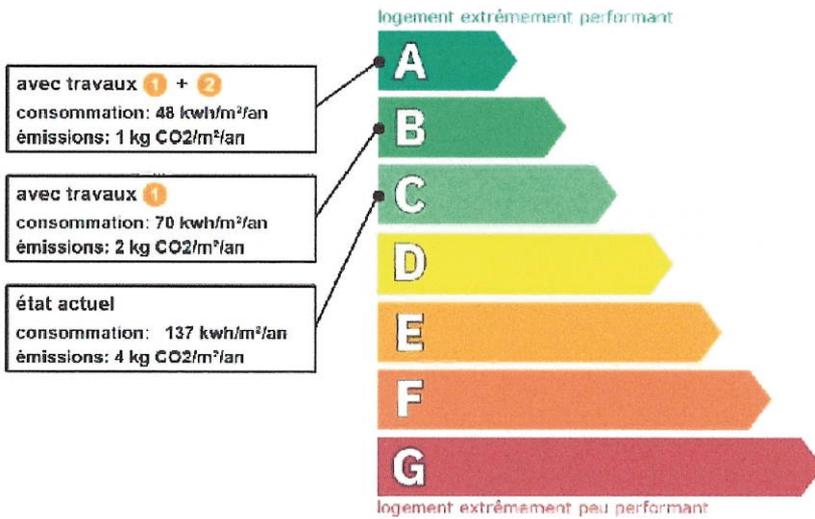
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$ $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4
Refroidissement	Remplacement par un système plus récent	

Commentaires :

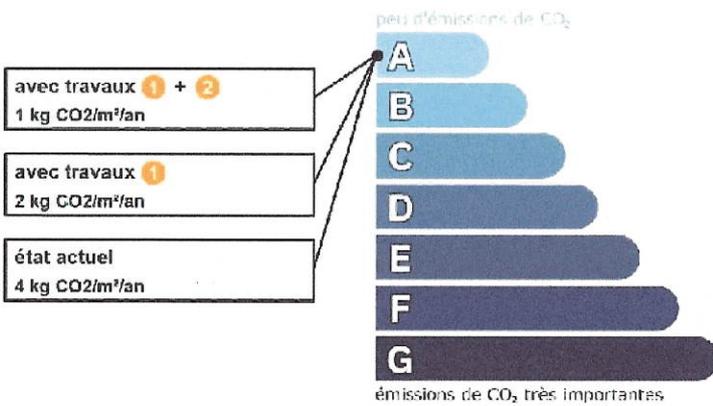
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
WE.CERT - 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **060100637**

Néant

Date de visite du bien : **18/04/2024**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 230, 234**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	06 Alpes Maritimes
Altitude	 Donnée en ligne	77 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	1076.63 m ²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	4
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	3.02 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Mur 1 Est - Mur 1 Est	Surface du mur	 Observé / mesuré	630,12 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Mur 2 Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré	71,42 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	75.5 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	37.6 m ²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
Plancher 1 - Plancher 1	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	369,37 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	 Observé / mesuré	99.62 m

	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	399,78 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plafond 2	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	26,71 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	L'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
Plafond - Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	294,75 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	L'extérieur (terrasse)
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond structure inconnu (sous terrasse)
	Isolation		Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 - Fenêtre 1 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	6,56 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 - Fenêtre 2 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	2,11 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 3 - Fenêtre 3 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	3,56 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non

	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°
Fenêtre 4 - Fenêtre 4 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	4.51 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
Fenêtre 5 - Fenêtre 5 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	4.51 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°
Fenêtre 6 - Fenêtre 6 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	2.56 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques

	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°
Fenêtre 7 - Fenêtre 7 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	6.16 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°
Fenêtre 8 - Fenêtre 8 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	6.34 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°
Fenêtre 9 - Fenêtre 9 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	4.83 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes

	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 10 - Fenêtre 10 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	3.96 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 11 - Fenêtre 11 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	6.16 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 12 - Fenêtre 12 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	4.27 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques

	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 13 - Fenêtre 13 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	10.23 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 14 - Fenêtre 14 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	18 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Argon / Krypton
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 15 - Fenêtre 15 Sud		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non

	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 16 - Fenêtre 16 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	5.32 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 17 - Fenêtre 17 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Ouest
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	18 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Argon / Krypton
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	en tunnel
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 18 - Fenêtre 18 Est		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm

	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 19 - Fenêtre 19 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	2.95 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 20 - Fenêtre 20 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	3.35 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 21 - Fenêtre 21 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	5.08 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton	

Porte-fenêtre 1 - Porte-fenêtre 1 Est	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	 Observé / mesuré	6.39 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Porte-fenêtre 2 - Porte-fenêtre 2 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	19.16 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Porte-fenêtre 3 - Porte-fenêtre 3 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	6.63 m ²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
		Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
		Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	18 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur	

Porte-fenêtre 4 - Porte-fenêtre 4 Sud	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	2.96 m ²	
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	20 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	0 - 15°	
Porte-fenêtre 5 - Porte-fenêtre 5 Sud	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	3.5 m ²	
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	20 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	0 - 15°	
	Porte-fenêtre 6 - Porte-fenêtre 6 Sud	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	22.84 m ²
		Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
		Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Sud
		Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
Type menuiserie		🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Présence de joints d'étanchéité		🔍 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		🔍 Observé / mesuré	20 mm	
Présence couche peu émissive		🔍 Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	

Porte-fenêtre 7 - Porte-fenêtre 7 Ouest	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	30 - 60°
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	24.64 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	30 - 60°	
Porte-fenêtre 8 - Porte-fenêtre 8 Ouest	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	2.87 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	30 - 60°	
Porte-fenêtre 9 - Porte-fenêtre 9 Nord	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	4.63 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton

Porte-fenêtre 10 - Porte-fenêtre 10 Est	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5.16 m²	
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche		
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque homogène		
Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°		
Porte-fenêtre 11 - Porte-fenêtre 11 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	2.87 m²	
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°	
	Porte-fenêtre 12 - Porte-fenêtre 12 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	2.56 m²
		Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
Orientation des baies		🔍	Observé / mesuré	Ouest	
Inclinaison vitrage		🔍	Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
Type menuiserie		🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Présence de joints d'étanchéité		🔍	Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		🔍	Observé / mesuré	18 mm	
Présence couche peu émissive		🔍	Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton	

	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°	
	Porte-fenêtre 13 - Porte-fenêtre 13 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5.02 m²
		Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
		Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
		Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
		Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
		Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
		Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
		Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
		Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm
Présence couche peu émissive		🔍	Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
Type de masques proches		🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Porte-fenêtre 14 - Porte-fenêtre 14 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	6.04 m²	
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Porte-fenêtre 15 - Porte-fenêtre 15 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	4.83 m²	
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton	

Porte-fenêtre 16 - Porte-fenêtre 16 Est	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°	
	Surface de baies	 Observé / mesuré	6.22 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Porte-fenêtre 17 - Porte-fenêtre 17 Sud	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
		Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)		 Observé / mesuré	0 - 15°	
Surface de baies		 Observé / mesuré	5.12 m²	
Placement		 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	18 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Porte-fenêtre 18 - Porte-fenêtre 18 Sud		Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
		Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
		Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	 Observé / mesuré	9.22 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton	

Porte-fenêtre 19 - Porte-fenêtre 19 Sud	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	4.42 m²	
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 20 - Porte-fenêtre 20 Nord	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	3.96 m²	
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	18 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	60 - 90°	
	Porte-fenêtre 21 - Porte-fenêtre 21 Nord	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	8.42 m²
		Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
		Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord
		Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
Type menuiserie		🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Présence de joints d'étanchéité		🔍 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		🔍 Observé / mesuré	18 mm	
Présence couche peu émissive		🔍 Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	

Porte-fenêtre 22 - Porte-fenêtre 22 Nord	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1.13 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm
Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	en tunnel	
Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 23 - Porte-fenêtre 23 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	7.18 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 24 - Porte-fenêtre 24 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	9.34 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton

	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 25 - Porte-fenêtre 25 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	3.35 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Porte 1 - Porte 1	Surface de porte	 Observé / mesuré	3.39 m ²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est
		Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
		Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
Type de porte		 Observé / mesuré	Porte opaque pleine	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Porte 2 - Porte 2	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Surface de porte	 Observé / mesuré	4.08 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest	
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un garage	
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	75.5 m ²	
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé	
	Surface Aue	 Observé / mesuré	37.6 m ²	
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé	
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois	
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine	
Porte 3 - Porte 3	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Surface de porte	 Observé / mesuré	5.56 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est	
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur	
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois	
Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine		
Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non		
Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur		

Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 1 - Fenêtre 1 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	18.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 1 - Porte-fenêtre 1 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	10.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 2 - Porte-fenêtre 2 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	26.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 3 - Porte-fenêtre 3 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7.5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 2 - Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 4 - Porte-fenêtre 4 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 5 - Porte-fenêtre 5 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	12.9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 6 - Porte-fenêtre 6 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	30.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 7 - Porte-fenêtre 7 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	31.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 8 - Porte-fenêtre 8 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6.8 m

Pont Thermique 11	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 3 - Fenêtre 3 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	12.9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 12	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 4 - Fenêtre 4 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7.4 m
Pont Thermique 13	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 9 - Porte-fenêtre 9 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7.4 m
Pont Thermique 14	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 5 - Fenêtre 5 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7.4 m
Pont Thermique 15	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 6 - Fenêtre 6 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6.6 m
Pont Thermique 16	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 10 - Porte-fenêtre 10 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7.6 m
Pont Thermique 17	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 11 - Porte-fenêtre 11 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6.8 m
Pont Thermique 18	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 12 - Porte-fenêtre 12 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6.6 m
Pont Thermique 19	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 13 - Porte-fenêtre 13 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	12.2 m
Pont Thermique 20	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 14 - Porte-fenêtre 14 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé

	Longueur du PT	 Observé / mesuré	14.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 21	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 7 - Fenêtre 7 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	22.9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 22	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 8 - Fenêtre 8 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	8.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 23	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 9 - Fenêtre 9 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 24	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 15 - Porte-fenêtre 15 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 25	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 16 - Porte-fenêtre 16 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	8.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 26	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 10 - Fenêtre 10 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	10 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 27	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 11 - Fenêtre 11 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	22.9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 28	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 17 - Porte-fenêtre 17 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	12.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 29	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 18 - Porte-fenêtre 18 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	13.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 30	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 19 - Porte-fenêtre 19 Sud

	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 31	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 12 - Fenêtre 12 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 32	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 20 - Porte-fenêtre 20 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6.7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 33	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 21 - Porte-fenêtre 21 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	14.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 34	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 13 - Fenêtre 13 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	12.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 35	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 14 - Fenêtre 14 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 36	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 15 - Fenêtre 15 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	27.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 37	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 16 - Fenêtre 16 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 38	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 22 - Porte-fenêtre 22 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 39	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 23 - Porte-fenêtre 23 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	13.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel

Pont Thermique 40	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 24 - Porte-fenêtre 24 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	12.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 41	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 17 - Fenêtre 17 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	27.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 42	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 18 - Fenêtre 18 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 43	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 19 - Fenêtre 19 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 44	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 20 - Fenêtre 20 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 45	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Fenêtre 21 - Fenêtre 21 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	18.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 46	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte-fenêtre 25 - Porte-fenêtre 25 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 47	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte 1 - Porte 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 48	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Porte 2 - Porte 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 49	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Porte 3 - Porte 3
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7.7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm

	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 50	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Plafond - Plafond
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	282 m
Pont Thermique 51	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	845.8 m
Pont Thermique 52	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Est - Mur 1 Est / Plancher 1 - Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	70.5 m
Pont Thermique 53	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plafond - Plafond
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	25 m
Pont Thermique 54	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	75 m
Pont Thermique 55	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher 1 - Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6.2 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	Ventilation naturelle par conduit	
	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs	
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui	
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple	
	Surface chauffée	 Observé / mesuré	856,63 m ²	
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	4	
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/eau installée entre 2008 et 2014	
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2014 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique	
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non	
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Soufflage d'air chaud	
	Température de distribution	 Observé / mesuré	supérieure à 65°C	
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	Inconnue	
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré	778.32 m ²	
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	central	
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Avec intermittence centrale sans minimum de température	
	Chauffage 2	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
		Surface chauffée	 Observé / mesuré	100 m ²
Type générateur		 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015	
Année installation générateur		 Observé / mesuré	2016 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
Energie utilisée		 Observé / mesuré	Electrique	
Type émetteur		 Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015	
Année installation émetteur		 Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
Surface chauffée par l'émetteur		 Observé / mesuré	100 m ²	
Chauffage 3	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé	
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence	
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple	
	Surface chauffée	 Observé / mesuré	120 m ²	

	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	120 m ²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	4
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/eau installée entre 2008 et 2014
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2014 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type production ECS	🔍 Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
Refroidissement 1	Type de production	🔍 Observé / mesuré	instantanée
	Système	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur air/eau
	Surface habitable refroidie	🔍 Observé / mesuré	499,16 m ²
	Année installation équipement	🔍 Observé / mesuré	2018 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Refroidissement 2	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Système	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur air/eau
	Surface habitable refroidie	🔍 Observé / mesuré	499,16 m ²
	Année installation équipement	✖ Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : EXADIAG 21 bis av Thiers BP 1239 06001 NICE CEDEX 1

Tél. : 0608272680 - N°SIREN : 909 812 786 - Compagnie d'assurance : AXA n° 1940878404

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2406E1598392Z](https://observatoire-dpe.ademe.fr/)



Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 060100637
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
 Date du repérage : 18/04/2024

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Alpes-Maritimes Adresse : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger Commune : 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 230, 234 Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété	Donneur d'ordre : SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS 7 rue Grimaldi 06000 NICE Propriétaire : SARL SO.TRA.CO 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire		SARL SO.TRA.CO	
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : 0 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	MANSUY Stéphanie
N° de certificat de certification	C2021-SE12-008 le 15/09/2022
Nom de l'organisme de qualification	WE.CERT
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	1940878404
Date de validité :	31 Décembre

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	FENX / 2-1031
Nature du radionucléide	Cd-109
Date du dernier chargement de la source	15/03/2022
Activité à cette date et durée de vie de la source	850 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	391	218	173	0	0	0
%	100	56 %	44 %	0 %	0 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par MANSUY Stéphanie le 18/04/2024 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	
--	---

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

SOMMAIRE

1 Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2 Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.2 <i>Le laboratoire d'analyses éventuel</i>	4
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	4
3 Méthodologie employée	5
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	5
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	5
4 Présentation des résultats	6
5 Résultats des mesures	6
6 Conclusion	20
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	20
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	20
6.3 <i>Commentaires</i>	21
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	21
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	21
7 Obligations d'informations pour les propriétaires	22
8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	22
8.1 <i>Textes de référence</i>	22
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	23
9 Annexes :	23
9.1 <i>Notice d'Information</i>	23
9.2 <i>Illustrations</i>	24
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	24

Nombre de pages de rapport : 24

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1 Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R.1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2 Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FENX	
N° de série de l'appareil	2-1031	
Nature du radionucléide	Cd-109	
Date du dernier chargement de la source	15/03/2022	Activité à cette date et durée de vie : 850 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° S18810	Date d'autorisation 24/04/2023
	Date de fin de validité de l'autorisation 29/03/2027	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Stéphanie MANSUY	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	SOCOTEC M. PENEL Pierre	

Étalon : **FONDIS ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	18/04/2024	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	348	18/04/2024	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.



2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyses	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) MAISON
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 230, 234
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	SARL SO.TRA.CO 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	18/04/2024
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Entrée,	1er étage - Dressing,
Rez de chaussée - Local,	1er étage - Chambre 4,
Rez de chaussée - Wc,	1er étage - Dressing 2,
Rez de chaussée - petit hall,	1er étage - Salle d'O + Wc 4,
Rez de chaussée - Bibliothèque,	1er étage - Dégagement,
Rez de chaussée - Salon,	1er étage - Chambre 5,
Rez de chaussée - Pièce Nord,	1er étage - Salle d'O + Wc 5,
Rez de chaussée - Terrasse piscine,	1er étage - Chambre 6,
Rez de jardin - Local ext sous escalier,	1er étage - Salle d'O + Wc 6,
Rez de jardin - Hall couloir,	1er étage - Terrasse,
Rez de jardin - palier/ Couloir vers garage,	2ème étage - Hall escalier,
Rez de jardin - Chambre 1,	2ème étage - Salon,
Rez de jardin - Salle d'O + Wc,	2ème étage - Wc,
Rez de jardin - Chambre 2,	2ème étage - Dégagement,
Rez de jardin - Salle d'O + Wc 2,	2ème étage - Chambre Maître,
Rez de jardin - home cinema,	2ème étage - Dressing Monsieur,
Rez de jardin - circulation personnels,	2ème étage - Dressing Mme,
Rez de jardin - chambre personnel,	2ème étage - Petite terrasse,
Rez de jardin - sd'O personnel,	2ème étage - Pièce,
Rez de jardin - Wc,	2ème étage - salle de bain + WC,
Rez de jardin - Cuisine,	3ème étage - Palier escalier,
Rez de jardin - lingerie,	3ème étage - Wc,
Rez de jardin - Local technique,	3ème étage - Bureau,
1er étage - Hall escalier,	3ème étage - Terrasse Sud,
1er étage - Chambre 3,	3ème étage - Terrasse Nord,
1er étage - salle de bain + WC,	Sous-Sol - Garage

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3 Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements,

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4 Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5 Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Entrée	12	6 (50 %)	6 (50 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Local	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Wc	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
Rez de chaussée - petit hall	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Bibliothèque	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Salon	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Pièce Nord	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Terrasse piscine	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-
Rez de jardin - Local ext sous escalier	4	1 (25 %)	3 (75 %)	-	-	-
Rez de jardin - Hall couloir	15	12 (80 %)	3 (20 %)	-	-	-
Rez de jardin - Chambre 1	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
Rez de jardin - Salle d'O + Wc	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
Rez de jardin - Chambre 2	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
Rez de jardin - Salle d'O + Wc 2	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
Rez de jardin - home cinema	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
Rez de jardin - circulation personnels	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
Rez de jardin - chambre personnel	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
Rez de jardin - sd'O personnel	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
Rez de jardin - Wc	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
Rez de jardin - Cuisine	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
Rez de jardin - lingerie	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de jardin - palier/ Couloir vers garage	12	8 (67 %)	4 (33 %)	-	-	-
1er étage - Hall escalier	15	12 (80 %)	3 (20 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 3	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
1er étage - salle de bain + WC	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
1er étage - Dressing	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 4	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
1er étage - Dressing 2	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'O + Wc 4	10	7 (70 %)	3 (30 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement	8	6 (75 %)	2 (25 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 5	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'O + Wc 5	10	7 (70 %)	3 (30 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 6	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'O + Wc 6	10	7 (70 %)	3 (30 %)	-	-	-
1er étage - Terrasse	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-
2ème étage - Hall escalier	15	12 (80 %)	3 (20 %)	-	-	-
2ème étage - Salon	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
2ème étage - Wc	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
2ème étage - Dégagement	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre Maitre	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
2ème étage - Dressing Monsieur	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
2ème étage - Dressing Mme	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
2ème étage - Petite terrasse	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-
2ème étage - Pièce	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
2ème étage - salle de bain + WC	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
3ème étage - Palier escalier	15	12 (80 %)	3 (20 %)	-	-	-
3ème étage - Wc	5	2 (40 %)	3 (60 %)	-	-	-
3ème étage - Bureau	10	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-	-
3ème étage - Terrasse Sud	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-
3ème étage - Terrasse Nord	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-
TOTAL	391	218 (56 %)	173 (44 %)	-	-	-

Rez de chaussée - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
3					partie haute (> 1m)	0.3			
4		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.3		0	
5					mesure 2	0.6			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-		Huissier Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-		Huissier Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
6		Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
7					partie haute (> 1m)	0.4			
8		Huissier Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
9					partie haute (> 1m)	0.2			
10		Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
11					partie haute (> 1m)	0.3			
12		Huissier Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
13					partie haute (> 1m)	0.6			

Rez de chaussée - Local

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
14		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 060100637



15					partie haute (> 1m)	0,2			
16					mesure 1	0,2			
17		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,3		0	
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
18					partie basse (< 1m)	0,7			
19		Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,2		0	
20					partie basse (< 1m)	0,4			
21		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	

Rez de chaussée - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Alfège	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
22					mesure 1	0,5			
23		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,5		0	
24					partie basse (< 1m)	0,5			
25		Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,3		0	
26					partie basse (< 1m)	0,5			
27		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,1		0	

Rez de chaussée - petit hall

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
28					partie basse (< 1m)	0,7			
29		Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
30					mesure 1	0,4			
31		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,6		0	
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Bibliothèque

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
32					partie basse (< 1m)	0,6			
33		Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,5		0	
34					mesure 1	0,4			
35		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,4		0	
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
36					partie basse (< 1m)	0,6			
37		Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
38					partie basse (< 1m)	0,6			
39		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	

Rez de chaussée - Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
40					partie basse (< 1m)	0,4			
41		Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
42					mesure 1	0,7			
43		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,6		0	
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
44					partie basse (< 1m)	0,4			
45		Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,7		0	
46					partie basse (< 1m)	0,1			
47		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,1		0	

Rez de chaussée - Pièce Nord

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
48					partie basse (< 1m)	0,3			
49		Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,5		0	
50					mesure 1	0,3			
51		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,4		0	
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
52					partie basse (< 1m)	0			
53		Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,1		0	
54					partie basse (< 1m)	0,5			
55		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,3		0	

Rez de chaussée - Terrasse piscine

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
56					partie basse (< 1m)	0			
57		Mur	Béton	Peinture	partie haute (> 1m)	0,7		0	



-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
58		Balustres	béton	Peinture	mesure 1	0.7		0	
59					mesure 2	0.2			

Rez de jardin - Local ext sous escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
60		Mur	Béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
61	partie haute (> 1m)				0.1				
-		Plafond	béton	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
62		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
63	partie haute (> 1m)				0				
64		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
65	partie haute (> 1m)				0.5				

Rez de jardin - Hall couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
66		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
67	partie haute (> 1m)				0.7				
68		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
69	mesure 2				0.6				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
70		Balustres	Métal	Peinture	mesure 1	0.5		0	
71	mesure 2				0.7				
-		Faux Limon	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémallière	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de jardin - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
72		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
73	partie haute (> 1m)				0.2				
74		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
75	mesure 2				0.4				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
76		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
77	partie haute (> 1m)				0.1				
78		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
79	partie haute (> 1m)				0.4				

Rez de jardin - Salle d'O + Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Allege	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
80		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
81	mesure 2				0.6				
82		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
83	partie haute (> 1m)				0.1				
84		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
85	partie haute (> 1m)				0.4				

Rez de jardin - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
86		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
87	partie haute (> 1m)				0				
88		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
89	mesure 2				0.6				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
90		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
91	partie haute (> 1m)				0.3				
92		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
93	partie haute (> 1m)				0.2				

Rez de jardin - Salle d'O + Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Allege	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation



-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
94		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.1		0	
95	mesure 2				0.5				
96		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
97					partie haute (> 1m)	0.6			
98		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
99					partie haute (> 1m)	0.7			

Rez de jardin - home cinema

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
100		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
101					partie haute (> 1m)	0.4			
102		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.7		0	
103					mesure 2	0.1			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
104		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
105					partie haute (> 1m)	0.2			
106		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
107					partie haute (> 1m)	0.5			

Rez de jardin - circulation personnels

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
108		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
109					partie haute (> 1m)	0.4			
110		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.7		0	
111					mesure 2	0.4			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
112		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
113					partie haute (> 1m)	0.2			
114		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
115					partie haute (> 1m)	0.6			
116		Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
117					partie haute (> 1m)	0.5			
118		Huisserie Porte d'entrée intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
119					partie haute (> 1m)	0.7			
120		Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
121					partie haute (> 1m)	0.4			
122		Huisserie Porte d'entrée extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
123					partie haute (> 1m)	0.3			

Rez de jardin - chambre personnel

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
124		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
125					partie haute (> 1m)	0.1			
126		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
127					mesure 2	0.7			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
128		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
129					partie haute (> 1m)	0.5			
130		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
131					partie haute (> 1m)	0.7			

Rez de jardin - sd'O personnel

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Allege	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
132		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0	
133					mesure 2	0.1			
134		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
136					partie haute (> 1m)	0.5			
137		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
137					partie haute (> 1m)	0.2			

Rez de jardin - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Allege	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
138		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.5		0	
139					mesure 2	0.2			
140		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
141					partie haute (> 1m)	0.3			
142		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
143					partie haute (> 1m)	0.7			

Rez de jardin - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

Constat de risque d'exposition au plomb n° 060100637



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
144		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
145	partie haute (> 1m)				0.6				
146		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
147					mesure 2	0.6			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
148		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
149					partie haute (> 1m)	0.1			
150		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
151					partie haute (> 1m)	0.5			

Rez de jardin - lingerie

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
152		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
153					partie haute (> 1m)	0.4			
154		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.7		0	
155					mesure 2	0.6			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
156		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
157					partie haute (> 1m)	0.5			
158		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
159					partie haute (> 1m)	0.4			

Rez de jardin - palier/ Couloir vers garage

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
160		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
161					partie haute (> 1m)	0.2			
162		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
163					mesure 2	0.2			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
164		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
165					partie haute (> 1m)	0.2			
166		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
167					partie haute (> 1m)	0.3			
-		Faux Limon	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - Hall escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
168		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
169					partie haute (> 1m)	0.4			
170		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
171					mesure 2	0.6			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
172		Balustres	Métal	Peinture	mesure 1	0.7		0	
173					mesure 2	0.4			
-		Faux Limon	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
174		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
175					partie haute (> 1m)	0.4			
176		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
177					mesure 2	0.6			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
178		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
179					partie haute (> 1m)	0.3			
180		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
181					partie haute (> 1m)	0.7			
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - salle de bain + WC

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Allège	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
182		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.7		0	
183					mesure 2	0.2			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 060100637



184					partie basse (< 1m)	0.3			
185		Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.5		0	
186					partie basse (< 1m)	0.1			
187		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.2		0	

1er étage - Dressing

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
188		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
189	partie haute (> 1m)				0.4				
190		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
191					mesure 2	0.4			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
192		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
193					partie haute (> 1m)	0.2			
194		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
195					partie haute (> 1m)	0.2			

1er étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
196		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
197					partie haute (> 1m)	0.2			
198		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
199					mesure 2	0.2			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
200		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
201					partie haute (> 1m)	0.1			
202		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
203					partie haute (> 1m)	0.4			

1er étage - Dressing 2

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
204		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
205					partie haute (> 1m)	0.7			
206		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.7		0	
207					mesure 2	0.1			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - Salle d'O + Wc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Alège	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
208		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
209					mesure 2	0.2			
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
210		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
211					partie haute (> 1m)	0.7			
212		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
213					partie haute (> 1m)	0.2			

1er étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
214		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
215					partie haute (> 1m)	0.2			
216		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
217					mesure 2	0			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
218		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
219					partie haute (> 1m)	0.3			
220		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
221					mesure 2	0.5			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
222		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
223	partie haute (> 1m)				0.4				
224		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
225	partie haute (> 1m)				0.5				

1er étage - Salle d'O + Wc 5

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Alège	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
226		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
227	mesure 2				0.3				
-		Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
228		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
229	partie haute (> 1m)				0.2				
230		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
231	partie haute (> 1m)				0.7				

1er étage - Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
232		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
233	partie haute (> 1m)				0.1				
234		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
235	mesure 2				0.2				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
236		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
237	partie haute (> 1m)				0.4				
238		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
239	partie haute (> 1m)				0.2				

1er étage - Salle d'O + Wc 6

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Alège	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
240		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
241	mesure 2				0.7				
-		Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
242		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
243	partie haute (> 1m)				0.2				
244		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
245	partie haute (> 1m)				0.6				

1er étage - Terrasse

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
246		Mur	Béton	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
247	partie haute (> 1m)				0.5				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
248		Balustres	béton	Peinture	mesure 1	0.7		0	
249	mesure 2				0.5				

2ème étage - Hall escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
250		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
251	partie haute (> 1m)				0.2				
252		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.5		0	
253	mesure 2				0.6				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre Intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
254		Balustres	Métal	Peinture	mesure 1	0.4		0	
255	mesure 2				0				
-		Faux Limon	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



2ème étage - Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
256		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
257	partie haute (> 1m)				0.7				
258		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
259	mesure 2				0.7				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
260		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
261	partie haute (> 1m)				0.1				
262		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
263	partie haute (> 1m)				0.1				

2ème étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Alège	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
264		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.4		0	
265	mesure 2				0.4				
266		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
267	partie haute (> 1m)				0.4				
268		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
269	partie haute (> 1m)				0.4				

2ème étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
270		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
271	partie haute (> 1m)				0.1				
272		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
273	mesure 2				0.7				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
274		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
275	partie haute (> 1m)				0.7				
276		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
277	partie haute (> 1m)				0				

2ème étage - Chambre Maitre

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
278		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
279	partie haute (> 1m)				0.4				
280		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
281	mesure 2				0.5				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
282		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
283	partie haute (> 1m)				0.2				
284		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.7		0	
285	partie haute (> 1m)				0.6				

2ème étage - Dressing Monsieur

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
286		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
287	partie haute (> 1m)				0.4				
288		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
289	mesure 2				0.5				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
290		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
291	partie haute (> 1m)				0.6				
292		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.6		0	
293	partie haute (> 1m)				0.4				

2ème étage - Dressing Mme

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
294		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
295	partie haute (> 1m)				0.7				
296		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
297	mesure 2				0.4				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Constat de risque d'exposition au plomb n° 060100637



-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
298		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
299	partie haute (> 1m)				0,4				
300		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
301	partie haute (> 1m)				0,5				

2ème étage - Petite terrasse

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
302		Mur	béton	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
303	partie haute (> 1m)				0,4				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
304		Balustres	béton	Peinture	mesure 1	0		0	
305	mesure 2				0,2				

2ème étage - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
306		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
307	partie haute (> 1m)				0,2				
308		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
309	mesure 2				0,3				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
310		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
311	partie haute (> 1m)				0,3				
312		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
313	partie haute (> 1m)				0				

2ème étage - salle de bain + WC

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Allege	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
314		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
315	mesure 2				0,5				
316		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
317	partie haute (> 1m)				0,2				
318		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
319	partie haute (> 1m)				0,1				

3ème étage - Palier escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
320		Mur	béton	peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
321	partie haute (> 1m)				0,2				
322		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
323	mesure 2				0,2				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
324		Balustres	Métal	Peinture	mesure 1	0,7		0	
325	mesure 2				0,7				
-		Faux Limon	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

3ème étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Allege	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
326		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
327	mesure 2				0,2				
328		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
329	partie haute (> 1m)				0,4				
330		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
331	partie haute (> 1m)				0,2				

3ème étage - Bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
332		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
333	partie haute (> 1m)				0,4				
334		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
335	mesure 2				0,3				
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre volets	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

-	Huissierie Fenêtre extérieure	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
336	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
337				partie haute (> 1m)	0,4			
338	Huissierie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
339				partie haute (> 1m)	0,5			

3ème étage - Terrasse Sud

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
340		Mur	Béton	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
341					partie haute (> 1m)	0,2			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
342		Balustres	béton	Peinture	mesure 1	0,7		0	
343					mesure 2	0,4			

3ème étage - Terrasse Nord

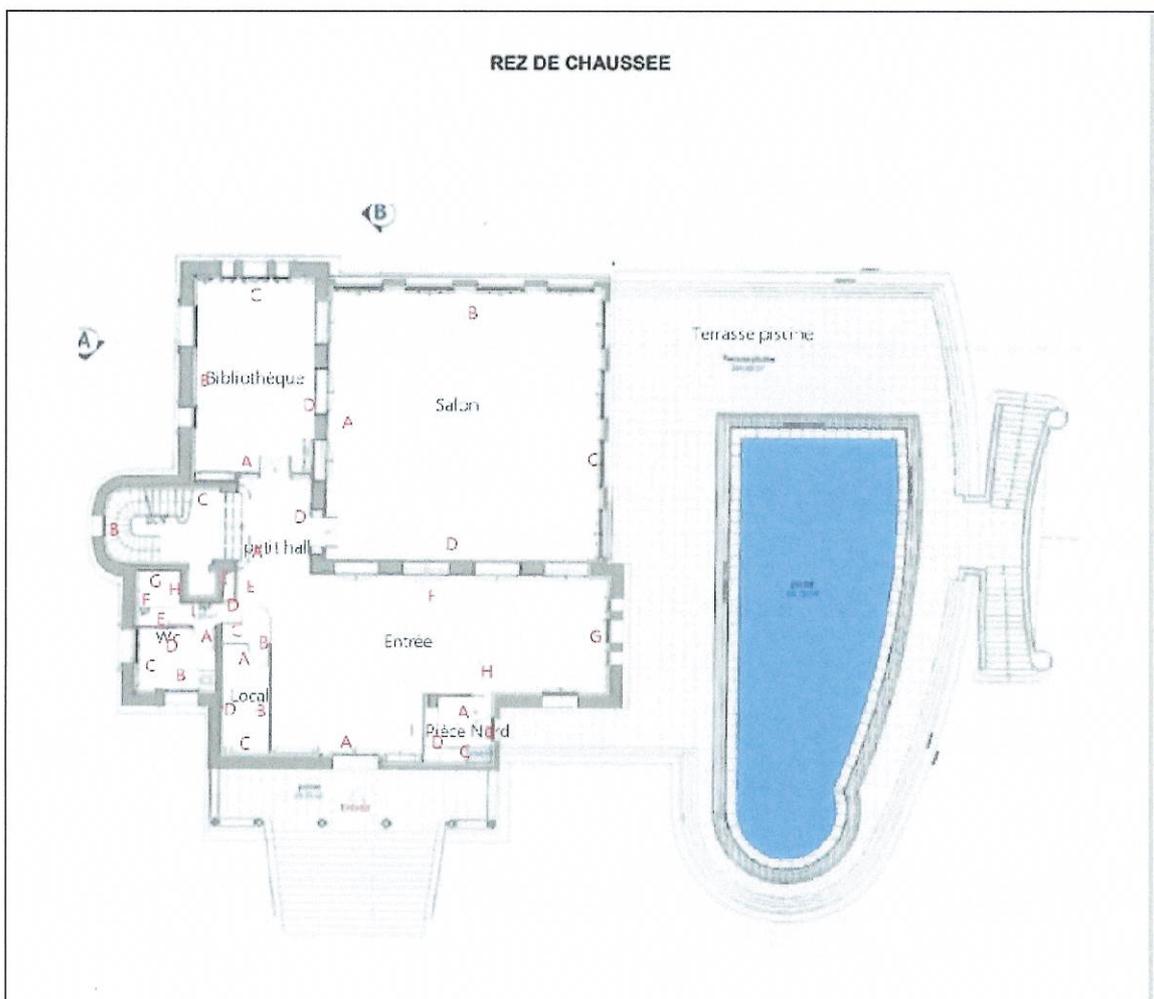
Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
344		Mur	Béton	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
345					partie haute (> 1m)	0,6			
-		Plinthes	marbre		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
346		Balustres	béton	Peinture	mesure 1	0,4		0	
347					mesure 2	0,6			

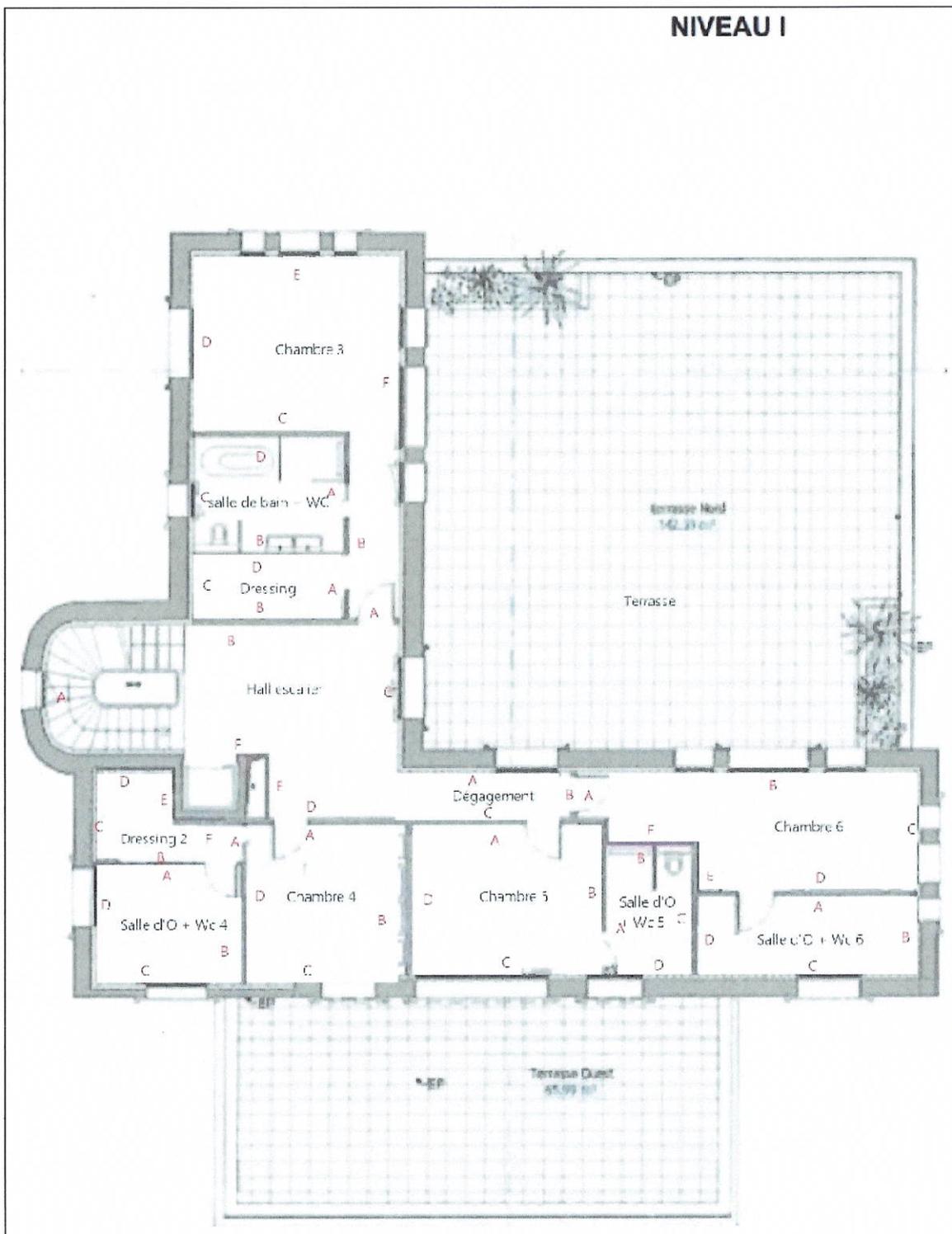
NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

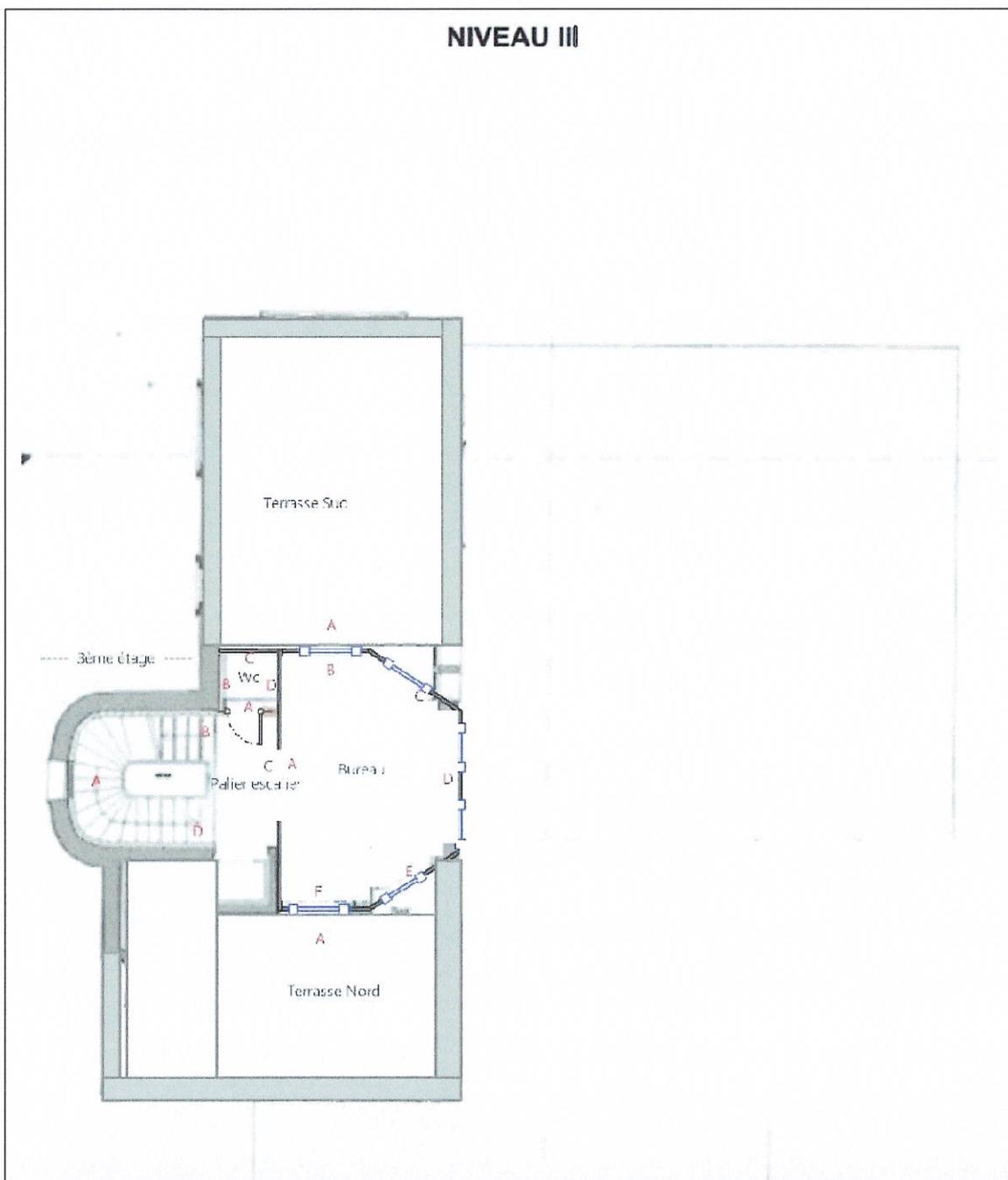
Localisation des mesures sur croquis de repérage











6 Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	391	218	173	0	0	0
%	100	56 %	44 %	0 %	0 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à chaque mutation. Le présent constat sera joint à chaque mutation

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Me TOMAS SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

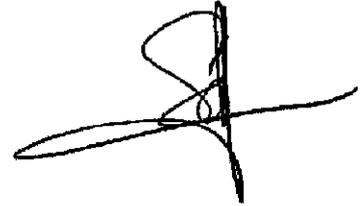
En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT - 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à NICE CEDEX 1, le 18/04/2024

Par : MANSUY Stéphanie



7 Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9 Annexes :

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans

l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 060100637

Date du repérage : 18/04/2024

Références réglementaires	
Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R.1334-15, R.1334-16, R. 1334-20, R. 1334-21, R. 1334-23, R.1334-24 et R.1334-29-7 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique, Arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 de Août 2017 : « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville : 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 230, 234
Périmètre de repérage : MAISON
Type de logement : Maison > 200 m²
Fonction principale du bâtiment : Habitation (maison individuelle)
Date de construction : < 1949

Le propriétaire et le commanditaire	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : SARL SO.TRA.CO Adresse : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Le commanditaire	Nom et prénom : SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS Adresse : 7 rue Grimaldi 06000 NICE

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	MANSUY Stéphanie	Opérateur de repérage	WE.CERT 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE	Obtention : 15/09/2022 Échéance : 24/01/2029 N° de certification : C2021-SE12-008
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Raison sociale de l'entreprise : EXADIAG (Numéro SIRET : 909 812 786 00012) Adresse : 21 bis av Thiers BP 1239, 06001 NICE CEDEX 1 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 1940878404 / 31 Décembre				

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 03/05/2024, remis au propriétaire le 03/05/2024
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 19 pages, la conclusion est située en page 2.

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
 - 5.1 Identification des matériaux repérés de la liste A
 - 5.2 Identification des matériaux repérés de la liste B
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
 Adresse :-
 Numéro de l'accreditation Cofrac :-

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.



3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code». La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

- Rez de chaussée - Entrée,
- Rez de chaussée - Local,
- Rez de chaussée - Wc,
- Rez de chaussée - petit hall,
- Rez de chaussée - Bibliothèque,
- Rez de chaussée - Salon,
- Rez de chaussée - Pièce Nord,
- Rez de chaussée - Terrasse piscine,
- Rez de jardin - Local ext sous escalier,
- Rez de jardin - Hall couloir,
- Rez de jardin - palier/ Couloir vers garage,
- Rez de jardin - Chambre 1,
- Rez de jardin - Salle d'O + Wc,
- Rez de jardin - Chambre 2,

- 1er étage - Dressing,
- 1er étage - Chambre 4,
- 1er étage - Dressing 2,
- 1er étage - Salle d'O + Wc 4,
- 1er étage - Dégagement,
- 1er étage - Chambre 5,
- 1er étage - Salle d'O + Wc 5,
- 1er étage - Chambre 6,
- 1er étage - Salle d'O + Wc 6,
- 1er étage - Terrasse,
- 2ème étage - Hall escalier,
- 2ème étage - Salon,
- 2ème étage - Wc,
- 2ème étage - Dégagement,

Rez de jardin - Salle d'O + Wc 2,
 Rez de jardin - home cinema,
 Rez de jardin - circulation personnels,
 Rez de jardin - chambre personnel,
 Rez de jardin - sd'O personnel,
 Rez de jardin - Wc,
 Rez de jardin - Cuisine,
 Rez de jardin - lingerie,
 Rez de jardin - Local technique,
 1er étage - Hall escalier,
 1er étage - Chambre 3,
 1er étage - salle de bain + WC,

2ème étage - Chambre Maitre,
 2ème étage - Dressing Monsieur,
 2ème étage - Dressing Mme,
 2ème étage - Petite terrasse,
 2ème étage - Pièce,
 2ème étage - salle de bain + WC,
 3ème étage - Palier escalier,
 3ème étage - Wc,
 3ème étage - Bureau,
 3ème étage - Terrasse Sud,
 3ème étage - Terrasse Nord,
 Sous-Sol - Garage

Localisation	Description
Rez de chaussée - Entrée	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Local	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Wc	Sol : marbre Mur avec allegé : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - petit hall	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Bibliothèque	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Salon	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Pièce Nord	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Terrasse piscine	Sol : marbre Mur : Béton et Peinture
Rez de jardin - Hall couloir	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - Chambre 1	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - Salle d'O + Wc	Sol : marbre Mur avec allegé : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de jardin - Chambre 2	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - Salle d'O + Wc 2	Sol : marbre Mur avec allegé : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de jardin - home cinema	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - chambre personnel	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - sd'O personnel	Sol : marbre Mur avec allegé : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de jardin - Wc	Sol : marbre Mur avec allegé : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de jardin - Cuisine	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - lingerie	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - circulation personnels	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Rez de jardin - palier/ Couloir vers garage	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - salle de bain + WC	Sol : marbre Mur avec allegé : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Chambre 3	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture

Localisation	Description
1er étage - Dressing	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Chambre 4	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Dressing 2	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Salle d'O + Wc 4	Sol : marbre Mur avec allège : Plâtre et peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Dégagement	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Chambre 5	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Salle d'O + Wc 5	Sol : marbre Mur avec allège : Plâtre et peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Chambre 6	Sol : marbre Mur : Plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Salle d'O + Wc 6	Sol : marbre Mur avec allège : Plâtre et peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Terrasse	Sol : marbre Mur : Béton et Peinture
2ème étage - Hall escalier	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
1er étage - Hall escalier	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
2ème étage - Salon	Sol : marbre Mur : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture
2ème étage - Wc	Sol : marbre Mur avec allège : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
2ème étage - Dégagement	Sol : marbre Mur : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture
2ème étage - Chambre Maitre	Sol : marbre Mur : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture
2ème étage - Dressing Monsieur	Sol : marbre Mur : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture
2ème étage - Dressing Mme	Sol : marbre Mur : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture
2ème étage - Petite terrasse	Sol : marbre Mur : Béton et Peinture
2ème étage - Pièce	Sol : marbre Mur : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture
2ème étage - salle de bain + WC	Sol : marbre Mur avec allège : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
3ème étage - Palier escalier	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
3ème étage - Wc	Sol : marbre Mur avec allège : Plâtre et peinture et faïence Plafond : Plâtre et Peinture
3ème étage - Bureau	Sol : marbre Mur : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture
3ème étage - Terrasse Nord	Sol : marbre Mur : Béton et Peinture
3ème étage - Terrasse Sud	Sol : marbre Mur : Béton et Peinture
Rez de jardin - Local ext sous escalier	Sol : Béton Mur : Béton et peinture Plafond : béton et brut
Rez de jardin - Local technique	Sol : marbre Mur : béton et peinture Plafond : plâtre et peinture
Sous-Sol - Garage	Sol : Béton et peinture Mur : Béton et Peinture Plafond : béton et Peinture

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 09/04/2024
 Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 18/04/2024
 Heure d'arrivée : 09 h 00
 Durée du repérage : 03 h 00
 Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Me TOMAS SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Identification des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion	Justification	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-				

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.2 Identification des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion	Justification	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-				

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **ROQUEBRUNE CAP MARTIN**, le **18/04/2024**

Par : **MANSUY Stéphanie**

Signature du représentant :

**ANNEXES**

Au rapport de mission de repérage n° 060100637

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

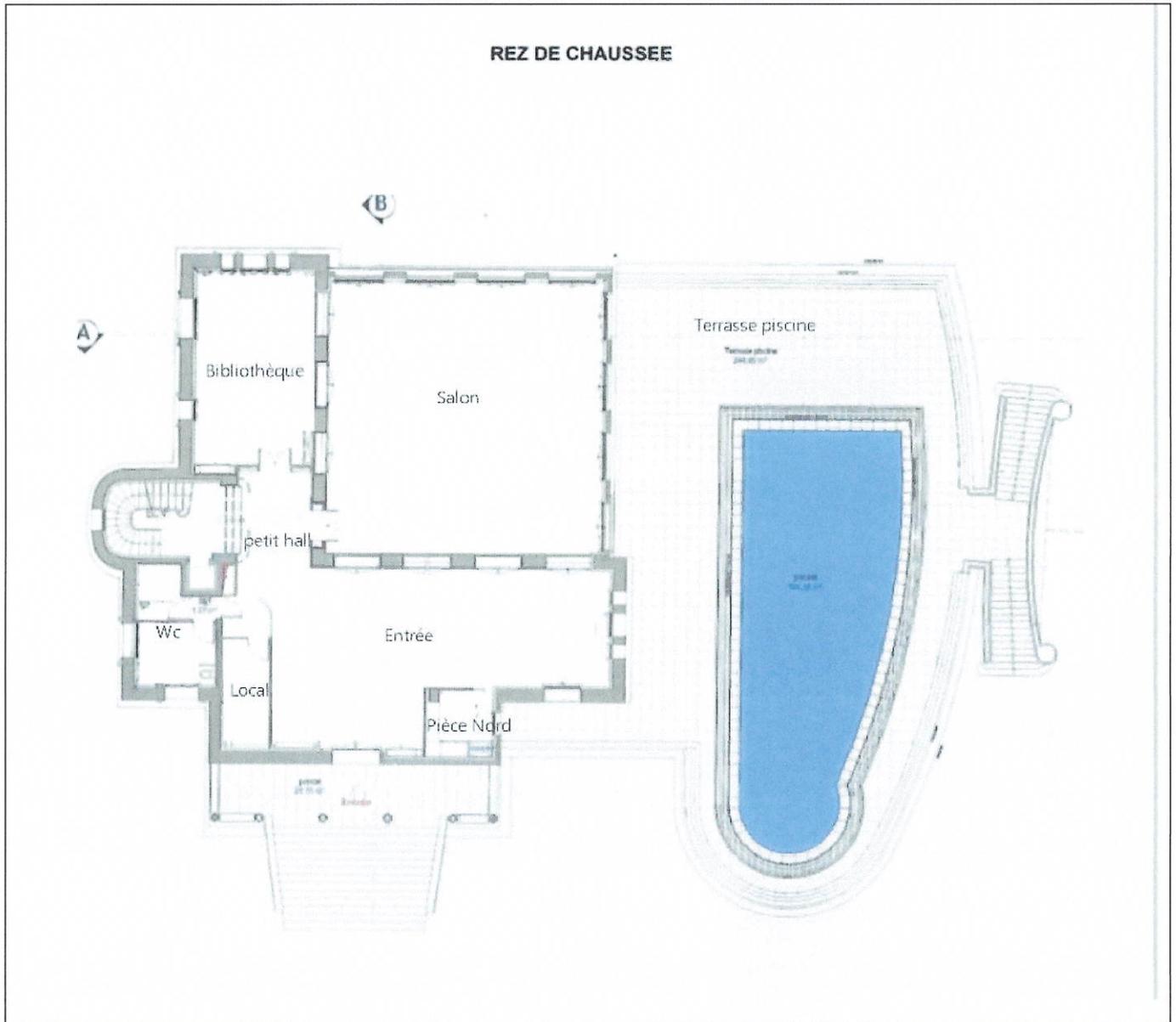
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

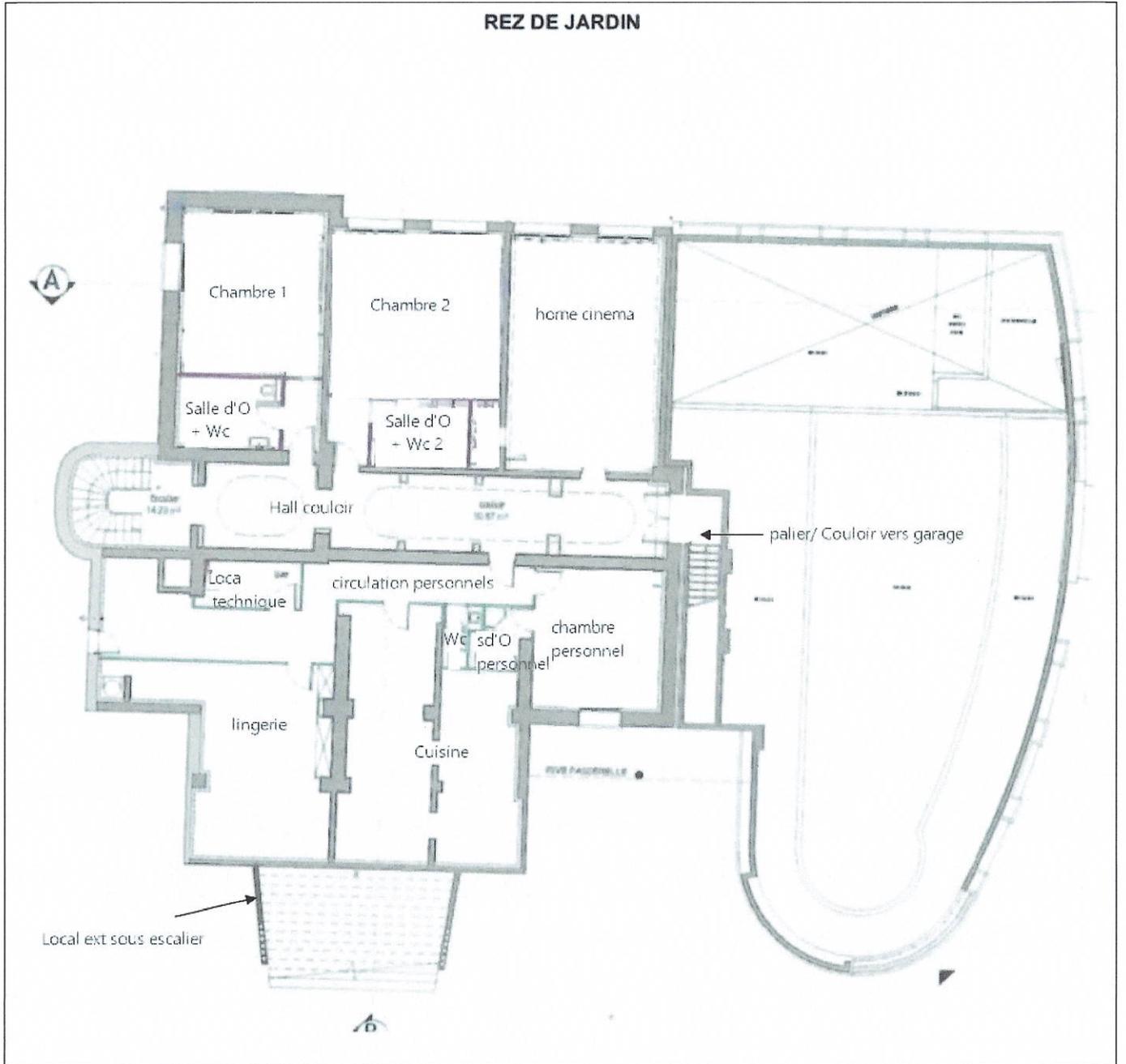
Sommaire des annexes**7 Annexes**

- 7.1 Schéma de repérage**
- 7.2 Rapports d'essais**
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante**
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations**
- 7.5 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



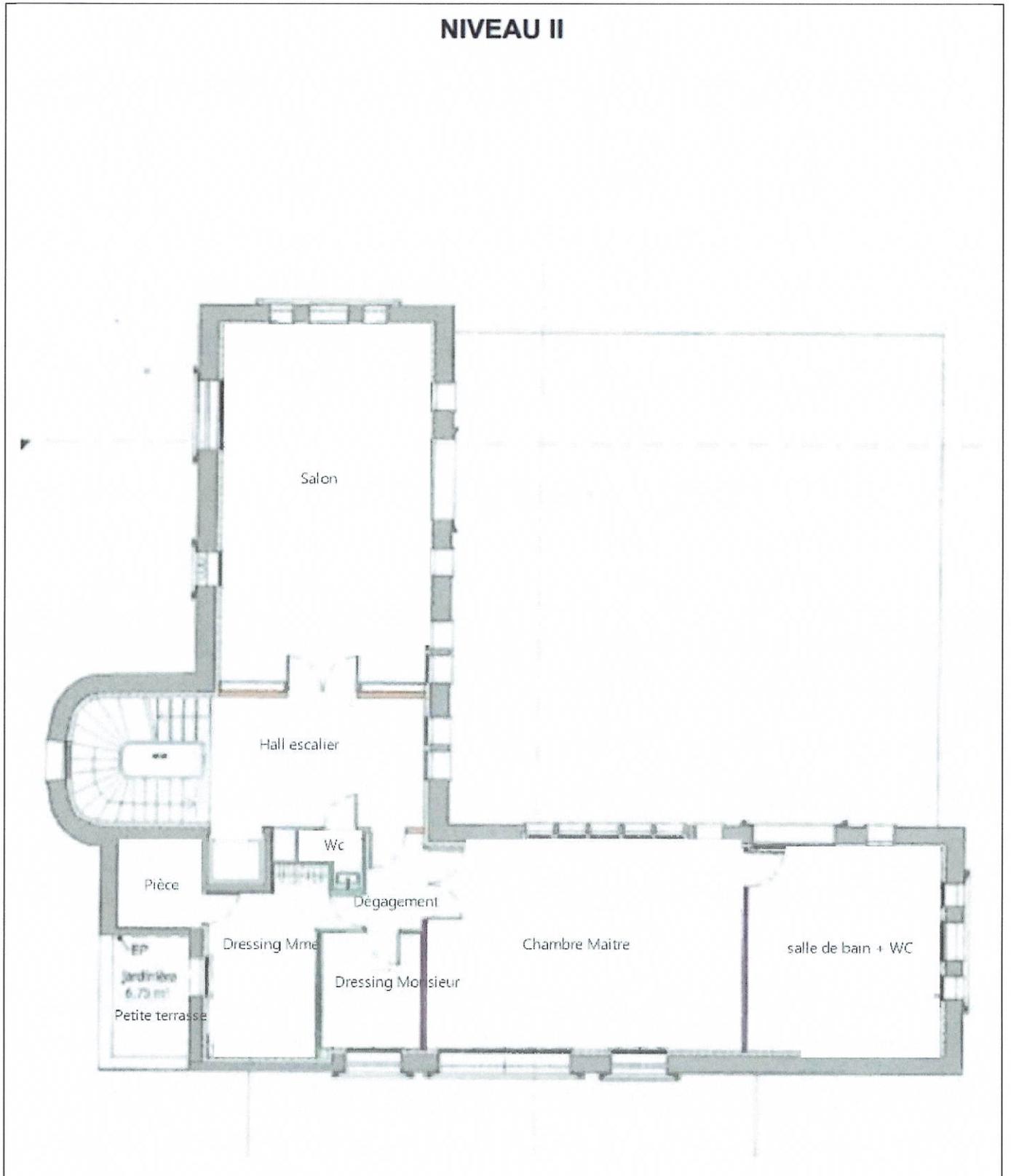
REZ DE JARDIN



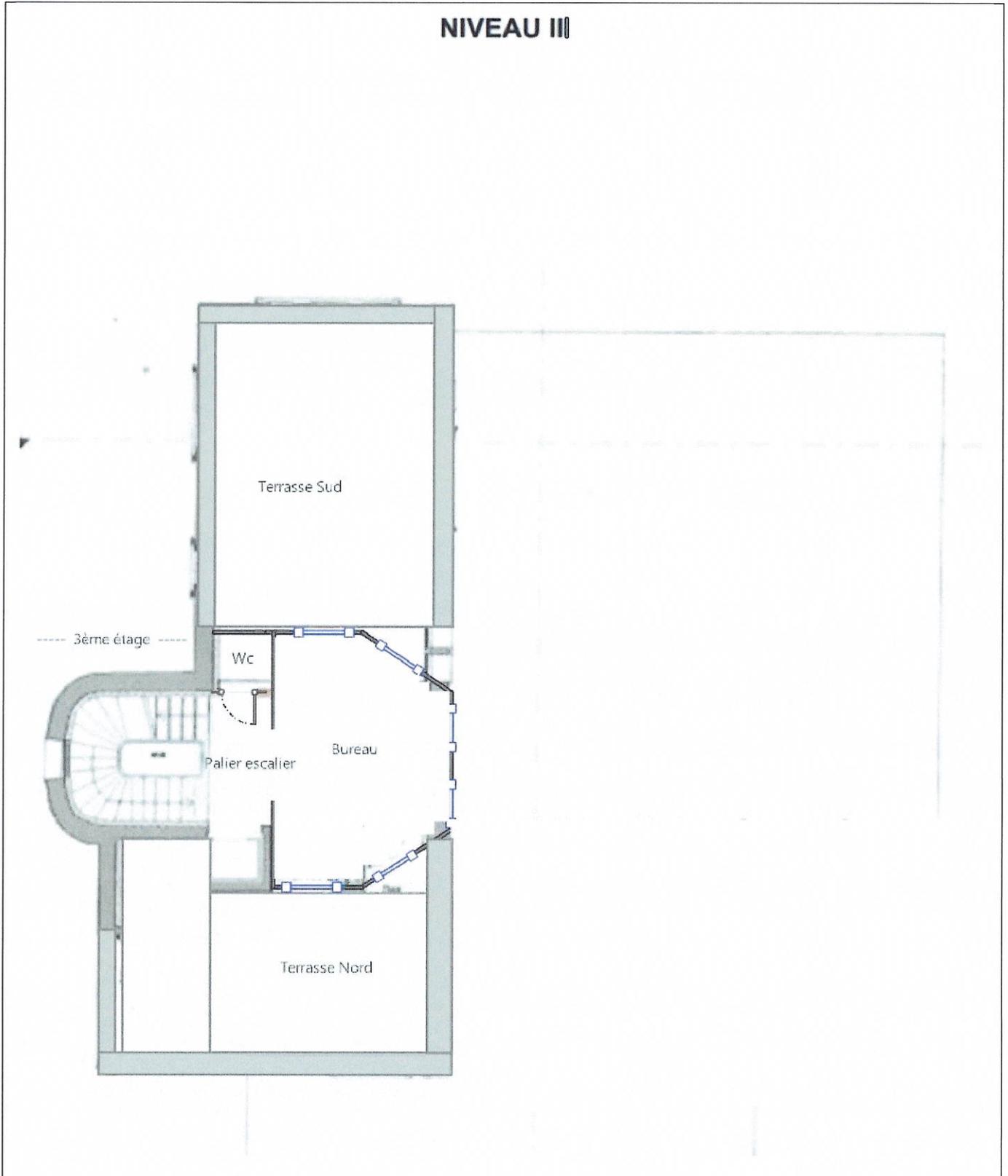
NIVEAU I



NIVEAU II



NIVEAU III



Légende



	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire : SARL SO.TRA.CO Adresse du bien : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres, ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.



que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	
--	--

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les recommandations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportés.

7.5 - Annexe - Autres documents



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnosticur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cécex, attestons que la :

STE EXADIAG
MANSUY STEPHANIE
21 BIS AVENUE THIERS
06001 NICE CEDEX 1
Contrat : 10592956604/285

A acheté par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10592956604.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société ce Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention),
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention),
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention),
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention),
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention),
- Dossier technique amiante (amiante sans mention),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons lignivores cont Mèrulle, C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites
- Diagnostic Mèrulle car pas pris en compte dans la certification Termites
- L'état de l'installation intérieure de gaz,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité,
- L'état d'installation d'assainissement non collectif,
- Assainissement collectif,
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mèrulle,
- Certificats de surface Bien à la vente (Loi Carrez),

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 €
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722057480 S.S. Nanterre
- Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 722 057 480
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 262-L, L.11 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 1

- Certificats de surface Bien à la location (Loi Boutin),
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**,
- Certificat de logements récents, Normes d'habitabilité [notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux ce type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –,
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. C (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention),
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail,
- Audit énergétique pour les Maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC),
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), à l'exception de toute activité de **conception et de réalisation de travaux**

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété,
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention),
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention),
- Constat après travaux Plomb, (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention),
- Diagnostic du plomb dans l'eau,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention),
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention),
- Diagnostic amiante avant démolition, (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), F 554 et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante,
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012,
- Diagnostic Technique Global, **BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente**, sous les réserves suivantes :
- L'Adhérent :
 - Exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
 - Dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016, Dont l'activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.

AXA FRANCE IARD SA
Siret: 446 000 700 0001 | N° 214 799 030 F 1995
Siège social : 111, allées de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex - 7522057480 - L.L.S. Nanterre
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre - N° 92127 0001 - N° 92127 0001
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263-A L.11 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

P. 2

- Plan PLI annuel des Travaux du bâtiment, **BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente**.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.
- Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Légionellose **sauf exclusions ci-après**,
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y),
- Diagnostic racor,
- Dépistage radon, A (Autorité de Sécurité Nucléaire)
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division.

CATEGORIE 3 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités des catégories 1 et 2

- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public :
Voie 1: AC (COFFRAC)
Voie 2: F
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), avec mention ou F 554 pour les certifiés sans mention
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Diagnostic déchets de chantier (article R111-43 à R111-49 du CCI),
- Diagnostic Technique SRU,
- Diagnostic Eco prêt,
- Evaluation immobilière en valeur vénale et en valeur locative,
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires,
- Diagnostic acoustique,
- Document d'information ou Plan d'Exposition au Bruit des Aérocromes dit PEB,
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA),
- Formation, Auditeur dans le cadre des activités garanties dans le présent contrat,
- Prélèvement d'air pour mesure d'empoussièremment en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis et prélèvement d'air pour mesure des niveaux d'empoussièremment de fibre d'amiante au poste de travail : AC+F
 - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
 - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements).
- Radon hors réglementation,
- Diagnostic de mise en sécurité des ascenseurs **hors préconisation de travaux**,
- Coordonnateur SPS,
- Diagnostic de repérage amiante sur navires battant pavillons français,
- Etude thermique réglementaire,
- Etats des installations intérieures d'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité au travail),
- Expertise technique en matière d'assurance pour le compte des assurés et des assureurs
- Expertise en contrôle technique immobilier.

AXA FRANCE IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 630 €
Siège social : 111, allées de France - 06227 Nanterre Cedex / 22057 460 - C.S. Nanterre
- Immatriculée au Registre des assurances - TVA intracommunautaire n°FR14 744 337 460
Opérations d'assurance exonérées de TVA - art. 263-L, L.11 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 3

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
300 000,00€ par sinistre et 500 000,00€ par année d'assurance.

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS
SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE
D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET
DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 28 décembre 2023
Pour servir et valoir ce que ce droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :


LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 385 125 085 - N°ORIAS 07 030 473

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 060100637
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 18/04/2024
Heure d'arrivée : 09 h 00
Temps passé sur site : 03 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Alpes-Maritimes**
Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
Commune : **06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**
Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 230, 234

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (maison individuelle)**
..... **MAISON**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Néant**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **SARL SO.TRA.CO**
Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**
Nom et prénom : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS**
Adresse : **7 rue Grimaldi**
06000 NICE

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **MANSUY Stéphanie**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **EXADIAG**
Adresse : **21 bis av Thiers BP 1239**
06001 NICE CEDEX 1
Numéro SIRET : **909 812 786 00012**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**
Numéro de police et date de validité : **1940878404 / 31 Décembre**
Certification de compétence **C2021-SE12-008** délivrée par : **WE.CERT**, le **15/09/2022**



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

- | | |
|--|----------------------------------|
| Rez de chaussée - Entrée, | 1er étage - Dressing, |
| Rez de chaussée - Local, | 1er étage - Chambre 4, |
| Rez de chaussée - Wc, | 1er étage - Dressing 2, |
| Rez de chaussée - petit hall, | 1er étage - Salle d'O + Wc 4, |
| Rez de chaussée - Bibliothèque, | 1er étage - Dégagement, |
| Rez de chaussée - Salon, | 1er étage - Chambre 5, |
| Rez de chaussée - Pièce Nord, | 1er étage - Salle d'O + Wc 5, |
| Rez de chaussée - Terrasse piscine, | 1er étage - Chambre 6, |
| Rez de jardin - Local ext sous escalier, | 1er étage - Salle d'O + Wc 6, |
| Rez de jardin - Hall couloir, | 1er étage - Terrasse, |
| Rez de jardin - palier/ Couloir vers garage, | 2ème étage - Hall escalier, |
| Rez de jardin - Chambre 1, | 2ème étage - Salon, |
| Rez de jardin - Salle d'O + Wc, | 2ème étage - Wc, |
| Rez de jardin - Chambre 2, | 2ème étage - Dégagement, |
| Rez de jardin - Salle d'O + Wc 2, | 2ème étage - Chambre Maitre, |
| Rez de jardin - home cinema, | 2ème étage - Dressing Monsieur, |
| Rez de jardin - circulation personnels, | 2ème étage - Dressing Mme, |
| Rez de jardin - chambre personnel, | 2ème étage - Petite terrasse, |
| Rez de jardin - sd'O personnel, | 2ème étage - Pièce, |
| Rez de jardin - Wc, | 2ème étage - salle de bain + WC, |
| Rez de jardin - Cuisine, | 3ème étage - Palier escalier, |
| Rez de jardin - lingerie, | 3ème étage - Wc, |
| Rez de jardin - Local technique, | 3ème étage - Bureau, |
| 1er étage - Hall escalier, | 3ème étage - Terrasse Sud, |
| 1er étage - Chambre 3, | 3ème étage - Terrasse Nord, |
| 1er étage - salle de bain + WC, | Sous-Sol - Garage |

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
Rez de chaussée			
Entrée	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte d'entrée - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Local	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec allège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
petit hall	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
Bibliothèque	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
Salon	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
Pièce Nord	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
Terrasse piscine	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Local ext sous escalier	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Hall couloir	Huisseries (Bois)	Présence d'indices d'infestation de termites: altérations dans le bois, bois d'apparence feuilleté identifiés sur la photo : PhTer001	
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
palier/ Couloir vers garage	Escalier - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Escalier - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 1	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'O + Wc	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec allège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
Chambre 2	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'O + Wc 2	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec alège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
home cinema	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
circulation personnels	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte d'entrée - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
chambre personnel	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
sd'O personnel	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec alège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec alège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Cuisine	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
lingerie	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Local technique	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
1er étage			
Hall escalier	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Escalier - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 3	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
salle de bain + WC	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec alège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dressing	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 4	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dressing 2	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'O + Wc 4	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec alège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dégagement	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 5	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'O + Wc 5	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
	Mur avec allège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 6	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'O + Wc 6	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec allège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Terrasse	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
2ème étage			
Hall escalier	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Escalier - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salon	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec allège - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dégagement	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre Maitre	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dressing Monsieur	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dressing Mme	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Petite terrasse	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Pièce	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
salle de bain + WC	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec allege - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
3ème étage			
Palier escalier	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Escalier - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur avec allege - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Bureau	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Terrasse Sud	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Terrasse Nord	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Balustres - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Sous-Sol			
Garage	Sol - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	Photos
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :



Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Me TOMAS SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)*



Visite effectuée le **18/04/2024**.
Fait à **NICE CEDEX 1**, le **18/04/2024**

Par : **MANSUY Stéphanie**

Signature du représentant :

Annexe – Photos



Photo n° PhTer001
Localisation : Rez de jardin – Local ext sous escalier
Ouvrage : Huisseries (Bois)
Parasite : Présence d'indices d'infestation de termites
Indices : altérations dans le bois, bois d'apparence feuilleté

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnosticur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

STE EXADIAG
MANSUY STEPHANIE
21 BIS AVENUE THIERS
06001 NICE CEDEX 1
Contrat : 10592956604/285

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10592956604.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique et Immobilier désignée ci dessus dans le cadre des activités listées ci après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention),
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention),
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention),
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention),
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention),
- Dossier technique amiante (amiante sans mention),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérule, C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites
- Diagnostic Mérule car pas pris en compte dans la certification Termites
- L'état de l'installation intérieure de gaz,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité,
- L'état d'installation d'assainissement non collectif,
- Assainissement collectif,
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mérule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez),

AXA France IARD SA
société anonyme au capital de 214 999 000 euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 462 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 452
Opérations d'assurance exécutées de TVA art. 261 C CEI sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 1



- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin),
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance,
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité [notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robier, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –,
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. C (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention),
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail,
- Audit énergétique pour les Maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC),
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété,
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention),
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb car les peintures (DRIPP) (plomb avec mention),
- Constat après travaux Plomb, (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention),
- Diagnostic du plomb dans l'eau,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention),
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention),
- Diagnostic amiante avant démolition, (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), F 554 et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante,
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012,
- Diagnostic Technique Global, BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente, sous les réserves suivantes :
- L'Adhérent :
 - Exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731 1 du code de la construction et de l'habitation,
 - Dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
 - Dont l'activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.

AXA France IARD SA
société anonyme au capital de 214 999 000 euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 463 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 452
Opérations d'assurance exercées de TVA art. 261 C CEI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 2



- Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, **BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente**.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.
- Cette activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Légionellose **sauf exclusions ci-après**,
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y),
- Diagnostic radon,
- Dépistage radon, **A** (Autorité de Sécurité Nucléaire)
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division.

CATEGORIE 3 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités des catégories 1 et 2

- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public :
 - Voie 1: **AC** (COFFRAC)
 - Voie 2: **F**
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), avec mention ou F SS4 pour les certifiés sans mention
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formateur Diagnostic des déchets PCMD)
- Diagnostic déchets de chantier (article R111 43 à R111 49 et CCH),
- Diagnostic Technique SRU,
- Diagnostic Eco prêt,
- Evaluation immobilière en valeur vénale et en valeur locative,
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires,
- Diagnostic acoustique,
- Document d'information ou Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports et PEB,
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA),
- Formation, Auditeur dans le cadre des activités garanties dans le présent contrat,
- Prélèvement d'air pour mesure d'empoussièrément en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis et prélèvement d'air pour mesure des niveaux d'empoussièrément de fibre d'amiante au poste de travail : **AC+F**
 - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
 - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements).
- Radon hors réglementation,
- Diagnostic de mise en sécurité des ascenseurs **hors préconisation de travaux**,
- Coordinateur SPS,
- Diagnostic de repérage amiante sur navires battant pavillons français,
- Etude thermique réglementaire,
- Etats des installations intérieures d'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité au travail),
- Expertise technique en matière d'assurance pour le compte des assurés et des assureurs
- Expertise en contrôle technique immobilier.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 999 000 euros
Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 462 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 452
Opérations d'assurance exécutées de TVA art. 261 C CEI sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 3



Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
300 000,00€ par sinistre et 500 000,00€ par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS
SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE
D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET
DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 28 décembre 2023
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :


LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 306 125 000 - N° ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA
société anonyme au capital de 214 499 000 euros
Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 462 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 452
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 4

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 060100637
Date du repérage : 18/04/2024
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 03 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
Commune : **06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN**
Département : **Alpes-Maritimes**
Référence cadastrale : **Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 230, 234**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
Périmètre de repérage : **MAISON**
Année de construction : **< 1949**
Année de l'installation : **Inconnue**
Distributeur d'électricité : **EDF**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **SCP COHEN - TOMAS - TRULLU TOMAS - Maître TOMAS**
Adresse : **7 rue Grimaldi**
06000 NICE
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **SARL SO.TRA.CO**
Adresse : **5 av du Sémaphore, Villa Le Verger**
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **MANSUY Stéphanie**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **EXADIAG**
Adresse : **21 bis av Thiers BP 1239**
06001 NICE CEDEX 1
Numéro SIRET : **909 812 786 00012**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **1940878404 / 31 Décembre**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** le **15/09/2022** jusqu'au **24/01/2029**. (Certification de compétence **C2021-SE12-008**)

4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils



sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations	
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	



Domaines	Anomalies	Photo
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	

Anomalies relatives aux installations particulières

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

Informations complémentaires

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Informations complémentaires	
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : Refus du propriétaire de procéder à des coupures de l'installation
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Contrôle impossible: élément constituant la prise de terre non visible

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Présence d'un conducteur de terre Motifs : Contrôle impossible: Conducteur de terre non visible ou partiellement visible
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP ≤ 2 ohms
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire
	Mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)**

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **18/04/2024**
Etat rédigé à **NICE CEDEX 1**, le **18/04/2024**

Par : **MANSUY Stéphanie**



Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

Annexe - Photos



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations

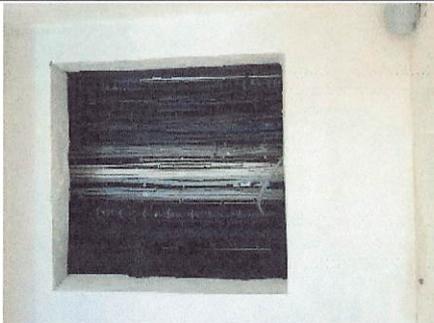


Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécaniques sur les conducteurs non protégés



Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle004

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)



L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **060100637** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 5 av du Sémaphore, Villa Le Verger 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN.

Je soussigné, **Mansuy Stéphanie**, technicien diagnostiqueur pour la société **EXADIAG** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

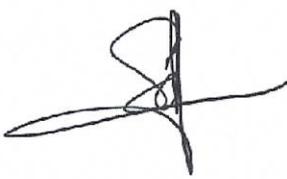
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
DPE sans mention	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Electricité	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Gaz	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Plomb	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Termites	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Amiante TVX	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
DPE	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	C2021-SE12-008	24/01/2029 (Date d'obtention : 05/01/2023)
Audit Energetique	MANSUY Stéphanie	WE.CERT	AE2021-SE12-008	19/07/2024 (Date d'obtention : 23/12/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 1940878404 valable jusqu'au 31 Décembre) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à NICE CEDEX 1 , le **03/05/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Adresse: 5 av du Semaphore 06190
ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Coordonnées GPS: 43.75294352367915,
7.480037212371827
Cadastre: AC234, AC230

Commune: ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Code Insee: 06104

Reference interne : 060100637
Reference d'édition: 2694403
Date d'édition: 02/05/2024

Vendeur:
sarl SOTRACO
Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

5 BASIAS, 1 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Mouvement de terrain	NON	Mouvement de terrain Mentonnais	Approuvé	09/07/2000
		Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Mentonnais	Approuvé	09/07/2000
		Mouvement de terrain Glissement de terrain Mentonnais	Approuvé	09/07/2000
		Mouvement de terrain Avancée dunaire Mentonnais	Approuvé	09/07/2000
		Mouvement de terrain Recul du trait de côte et de falaises Mentonnais	Approuvé	09/07/2000
		Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	18/11/2009
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/> JJFFN

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	AP n°2023-065/DDTM/PRNT	du	30 JUN 2023	Mis à jour le	
Adresse de l'immeuble	5 av du Semaphore	Code postal ou Insee	06190	Commune	ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Références cadastrales :	AC234, AC230				

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N	Oui	Non	X
prescrit	anticipé	approuvé	date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique	feux de forêt
séisme	volcan	autres	
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non	

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion)	Oui	Non	X
Si oui, exposition à l'horizon des:	30 ans	100 ans	

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M	Oui	Non	X
prescrit	anticipé	approuvé	date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
	mouvements de terrain	autres	
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non	

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé	Oui	Non	X
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :			
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé	Oui	Non	X
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :			
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement	Oui	Non	
L'immeuble est situé en zone de prescription	Oui	Non	
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non	
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location	Oui	Non	

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	X	zone 5
	très faible	faible	modérée	moyenne		forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:	Oui	Non	X	
Si oui, les nuisances sonores s'élevaient aux niveau:	zone D	zone C	zone B	zone A
	faible	modérée	forte	très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente	Oui	Non
vendeur	date / lieu	acquéreur
sarl SOTRACO	02/05/2024 / ROQUEBRUNE CAP MARTIN	

CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS

AC234 - AC230



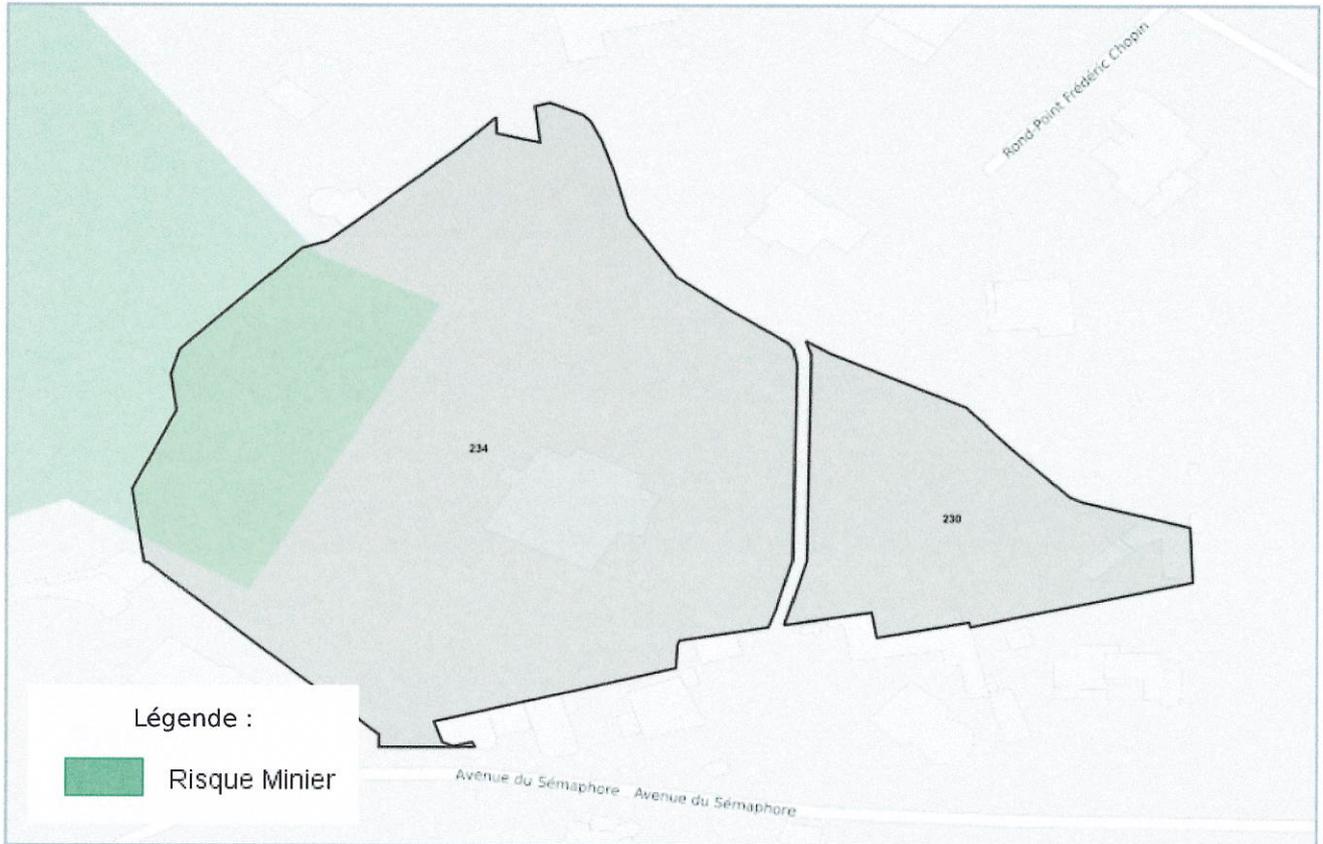
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)

AC234 - AC230



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)

AC234 - AC230



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)

AC234 - AC230

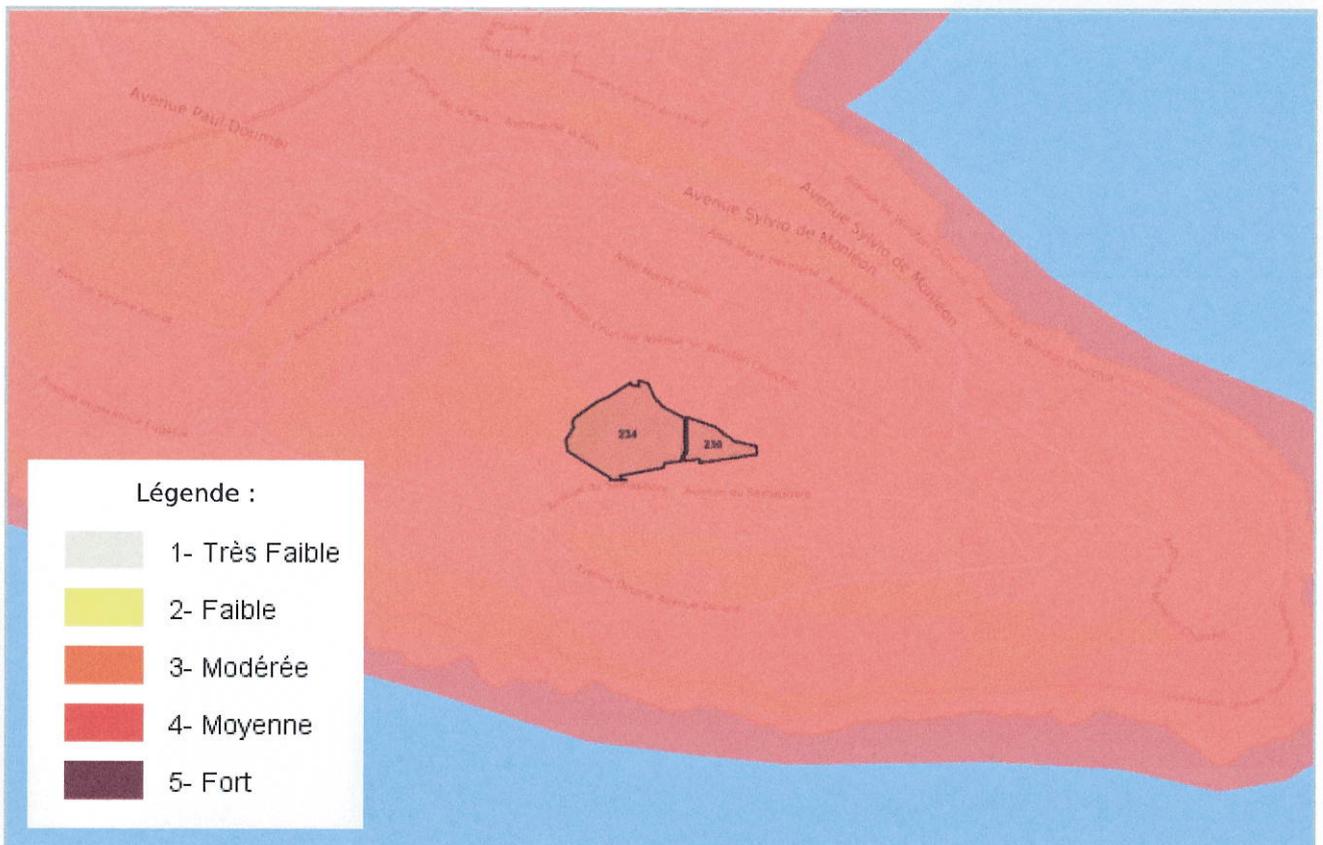


RADON

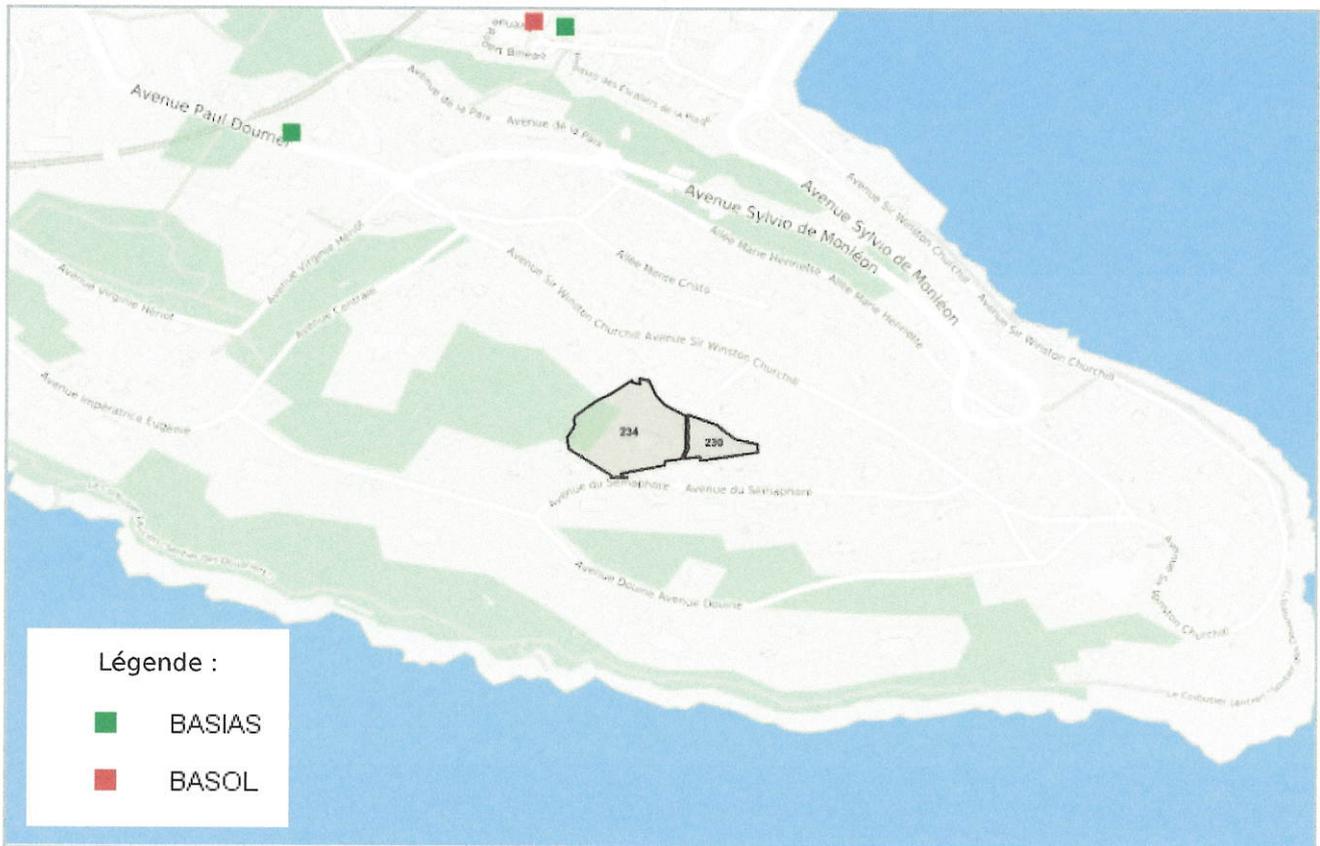
AC234 - AC230



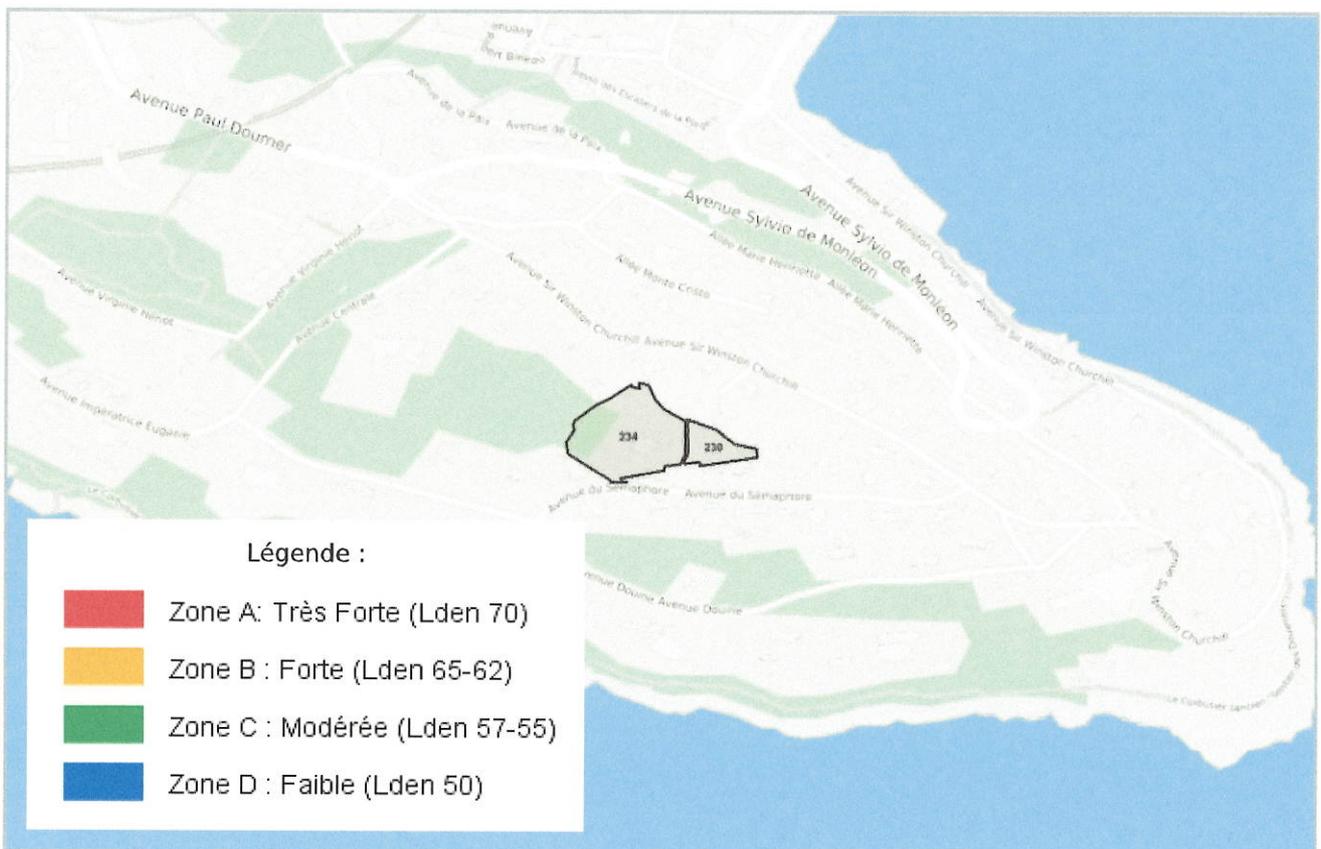
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

65 avenue Paul Doumer ROQUEBRUNE CAP MARTIN

454 mètres

SSP3982866

SOCIETE FRANCAISE DES PETROLES B. P.

Indéterminé

Serrurerie

None avenue Plage ROQUEBRUNE CAP MARTIN

482 mètres

SSP3983418

GDF

En arrêt

Agence EDF GDF

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3982185 S. A. R. L. NICE PRESSING

None avenue Leclerc ROQUEBRUNE CAP MARTIN

SSP3979531 ESSO-STANDARD

None avenue Julia ROQUEBRUNE CAP MARTIN

SSP3981868 SAF Mobil Oil

None Déscente du Beach ROQUEBRUNE CAP MARTIN

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

478 mètres

SSP000419401

Agence EDF GDF

au 13/06/2017 Description du site: Ancienne usine à gaz de GdF à ROQUEBRUNE Cap -Martin - 06- * Le terrain est situé au centre ville. Il a une superficie d'environ 14575 m² et a accueilli de 1893 à 1959 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. * Les installations de l'usine ont été démantelées. Les anciens locaux de l'usine ont servi de manufacture de sandales après son démantèlement. * Le site, avant réhabilitation, était occupé par EDF/GDF services (agence, parc de matériel, benne à déchet, terrains de tennis...) et par des ateliers municipaux. Description qualitative: Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de la population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Sur le site de l'ancienne usine à gaz de Roquebrune Cap Martin, en classe 3 du protocole, ont été réalisés un diagnostic initial suivi d'un diagnostic approfondi en raison d'un projet de revalorisation. L'ensemble des études a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur. D'environ 1,5 ha, ce site a fait l'objet des études classiques de diagnostic et d'évaluation des risques, incluant les aspects 'exposition-santé', en utilisant à titre de guide, l'étude générique réalisée par GdF. * De ces études, il ressort la présence de cinq cuves renfermant encore un volume total de 400m³ de résidus goudronneux liquides et pâteux et un volume total de 1500m³ de terres souillées par du goudron. * La structure enterrée d'un gazomètre subsiste sur le site. Elle a servi de stockage d'ordures ménagères et de résidus de coke. * Les objectifs de réhabilitation ont été définis (arrêté préfectoral du 07/11/2002) pour une vocation future des terrains à usage sensible. L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA), devenu propriétaire des terrains, prévoit un aménagement mixte de logements et d'activités tertiaires. * Les travaux commencés en octobre 2003 se sont achevés à l'été 2004. Ils ont consisté dans l'élimination de goudrons liquides et solides (440 t) par voie d'incinération, et, après excavation des terres polluées, le traitement de celles-ci, selon leur caractéristique en HAP, par envoi en site de classe 1 (4220 t) et en centre de désorption thermique (5500t). * La surveillance des eaux souterraines, commencée durant les études, s'est poursuivie pendant une année après les travaux (2 campagnes d'analyses - HAP, BTEX, cyanures totaux des eaux souterraines jusqu'en Juin 2005 conformément à l'AP) ; il n'y a pas eu d'anomalies constatées. GDF a donc demandé de suspendre la surveillance. * Le coût de l'opération est estimé par GdF à plus de 2 M€. * Fin des travaux de réhabilitation (fin de travaux le 25 juin 2004); terrains conformes à un usage sensible (au regard des critères de l'étude semi-générique élaborée par GDF). * Procès-verbal de récolement le 2 juin 2006. * Depuis, le terrain a été cédé par l'EPF PACA à Bouygues immobilier par acte notarié du 13 juillet 2011 en vue de la création d'un programme immobilier 'Cap Azur'. Ce programme comprend la construction de logements (en accession libre et sociaux) ainsi que des surfaces réservées à des activités tertiaires. * Ce site ne nécessite plus d'action de la part de l'administration

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



Préfecture : Alpes-Maritimes
Commune : ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

5 av du Semaphore / Parcelles: AC234 - AC230
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Mouvement de Terrain	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	05/11/2000	06/11/2000	06/03/2001	23/03/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	13/11/2000	14/11/2000	03/04/2001	22/04/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/11/2000	14/11/2000	03/04/2001	22/04/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	24/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2005	09/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/01/2014	18/01/2014	31/01/2014	02/02/2014	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	16/01/2014	19/01/2014	22/04/2014	26/04/2014	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	29/10/2018	30/10/2018	15/04/2019	04/05/2019	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	23/11/2019	24/11/2019	13/01/2020	29/01/2020	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	22/11/2019	24/11/2019	14/09/2020	24/10/2020	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	14/12/2008	15/12/2008	18/05/2009	21/05/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	08/11/2011	08/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	04/02/1983	06/02/1983	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

CABINET TOMBAREL

Note de Renseignements d'Urbanisme

Mutation d'un immeuble bâti ou non bâti sans modification de son état

RÉFÉRENCES DU BIEN

Commune : ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Adresse et/ou lieu-dit : CAP MARTIN

Nom du bien :

Propriétaire : AXA BANQUE

Acquéreur : HADDAD - SOTRACO

Lot(s) :

Références cadastrales

Section	Numero	Surface(m ²)
AC	234	9539
AC	234	2323

RESUMÉ*

Formalité(s)	Alignement	Risques Naturels
PAS DELIB FC DPU RENFORCE CARENCE	NEANT	SISMICITE 4 R-G ARGILES

*Pour plus de détails, se référer aux pages suivantes

DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

Selon les dispositions du P.L.U approuvé le 23 février 2017. Dernière modification approuvée le 31 janvier 2022.

ZONAGE

PROPRIETE A CHEVAL SUR 2 ZONES (Voir plan) :

Zone : UEd : La zone UE correspond aux quartiers à dominante d'habitat de faible hauteur.
C.E.S : L'emprise au sol des constructions ne peut excéder : 10%

Zone : Na1 : Secteur Naturel assurant le préservation de patrimoines bâtis.
C.E.S : Sans objet.

E.B.C. : Terrain en partie en Espace BOISE CLASSE A CONSERVER, A PROTEGER OU A CREER (E.B.C.) soumis aux dispositions de l'article L 113-1 du code de l'urbanisme.

FORMALITÉ (S)

A ce jour la commune n'a pas pris de délibération instaurant un périmètre de droit de préemption concernant les cessions des fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux, et terrains à vocation commerciale portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 M² et 1000 M², (application faite des articles L 214.1 à L 214.3 et R 214.1 à R 214.6 du Code de l'Urbanisme.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Soumis à ce titre à l'envoi d'une déclaration d'intention d'aliéner (article L 211-4 du code de l'urbanisme).

NB: Commune ayant fait l'objet d'un constat de carence au titre de l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation. L'exercice du droit de préemption est dès lors transféré au représentant de l'Etat dans le département.

Propriété où les transactions sont éventuellement soumises à notification à la SAFER qui peut exercer son droit de préemption en fonction de la vocation agricole et de la superficie de la propriété.

ALIGNEMENT - OPÉRATION DE VOIRIE - EMBLEMEMENT RESERVE

Néant

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Monuments historiques: dans le périmètre de protection de monuments historiques inscrits ou classés.

Protection des sites naturels et urbains : Une zone soumise à des servitudes de protection des sites et monuments naturels : SITE INSCRIT.

Protection des sites naturels et urbains : Une zone soumise à des servitudes de protection des sites et monuments naturels : SITE CLASSE.

Transmissions radioélectriques : Servitudes concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.

Télécommunications : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

Relations aériennes : Une zone soumise à des servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne concernant les installations particulières.

PEB: La commune n'est pas couverte par le plan d'exposition au bruit.

Bâtiment remarquable : Construction à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétiques, historiques ou écologiques.

RISQUES NATURELS

Sismicité : La commune est située dans une zone de sismicité n° 4 : Moyenne.

Radon: Commune à potentiel radon de catégorie 1 localisée sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

Recul du trait de côte: Commune non concernée par les mesures d'adaptation aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du Littoral. (Décret n°2022-750 du 29 avril 2022)

Argiles : Selon le plan d'exposition au retrait-gonflement des argiles, cette propriété est située dans une zone a priori non sujette à ces phénomènes sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles.

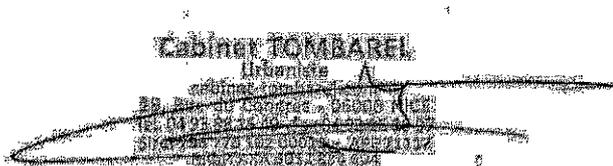
PPR Mouvements de terrain : L'étude du Plan de Prévention des Risques Naturels Majeurs Prévisibles de Mouvements de Terrain montre que cette propriété est située dans une zone non exposée, aléa nul ou négligeable, sans contrainte particulière.

INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNALES

Loi Littoral : Commune soumise à la loi n° 86.2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du Littoral.

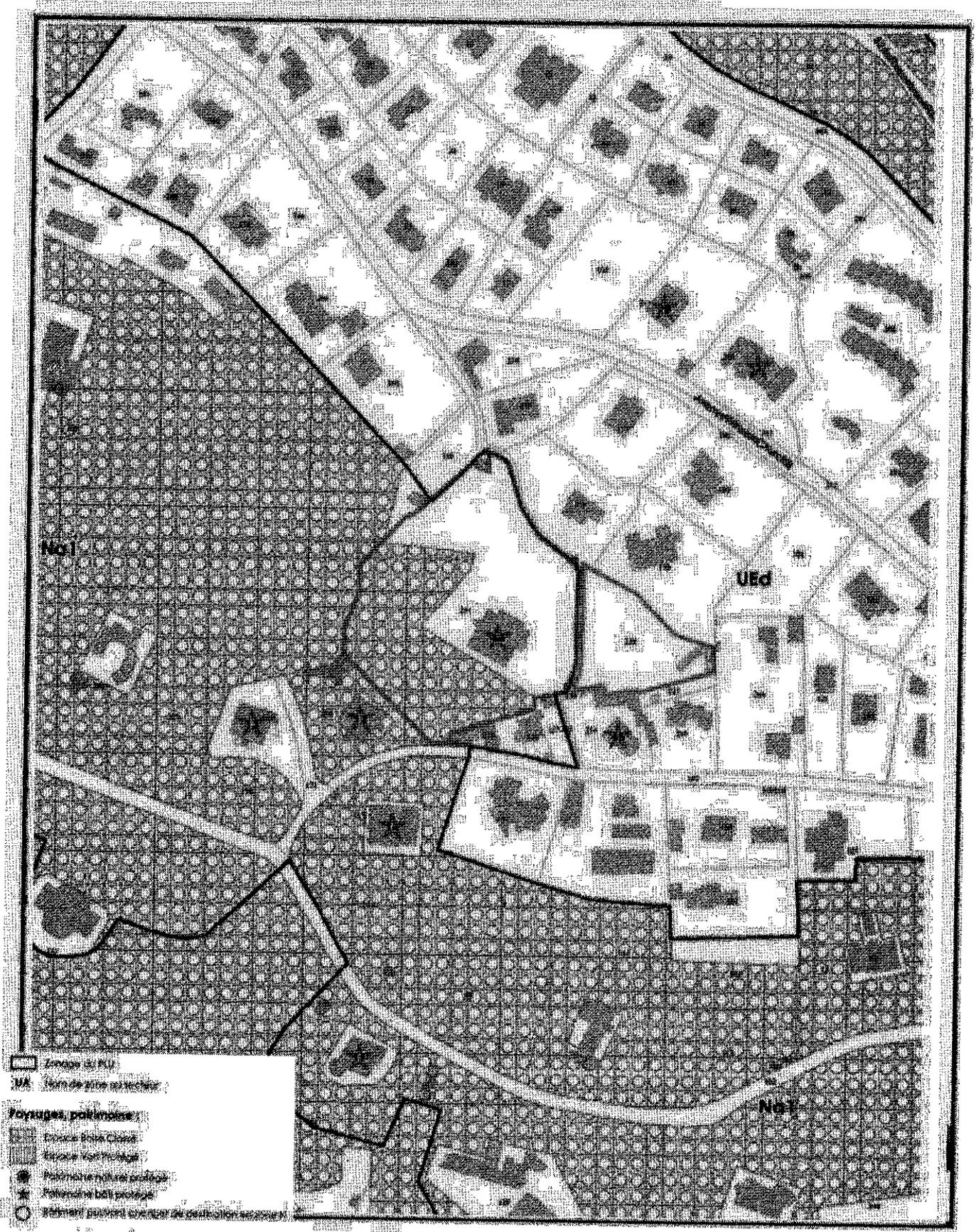
Termites : Commune concernée par l'Arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 10.03.2017 délimitant les zones contaminées par les termites. Un état parasitaire de moins de six mois (article R 271.5 du code de la construction et de l'habitation) doit être annexé à tout acte authentique de vente. Il est établi conformément au modèle défini par l'arrêté ministériel du 10 Août 2000.

Plomb : L'ensemble du Département des Alpes-Maritimes est classé zone à risque d'exposition au plomb. Un constat de risque d'exposition au plomb est annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat à tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1er Janvier 1949. Cet état doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de la promesse de vente ou d'achat ou du contrat susvisé.



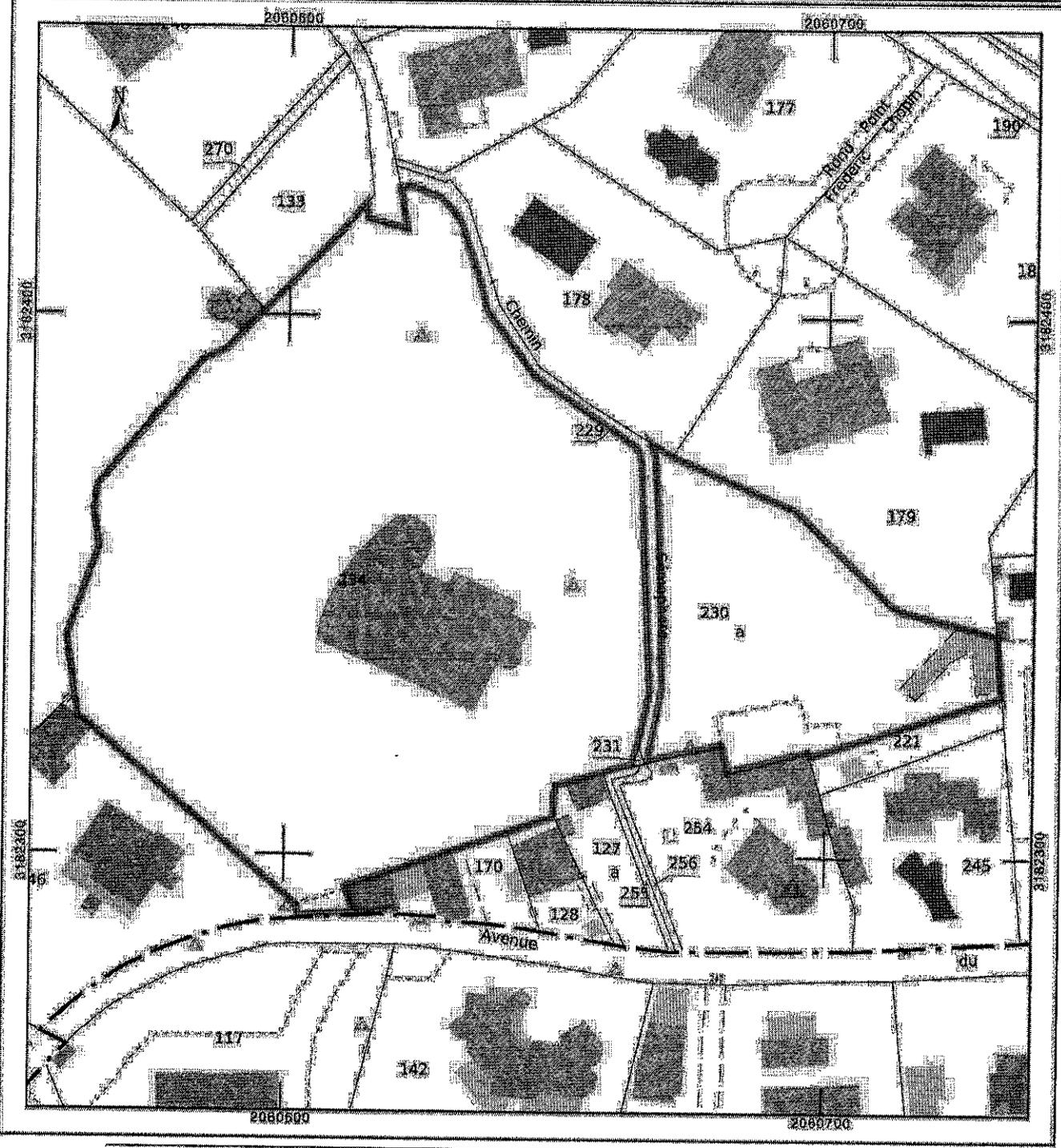
Fait à Nice, le mardi 16 avril 2024

PLAN DE ZONAGE



N.B. Cette note de renseignements d'urbanisme est établie sous la responsabilité du signataire. Elle ne saurait en rien engager la responsabilité de l'administration.
Elle renseigne sur la zone où est situé l'immeuble mais n'a pas pour objet de déterminer la constructibilité ou la non constructibilité.
SAS URBANOTE au capital de 10000 euro - 18, rue du Congrès - 06000 NICE Tél. ; 04 93 88 15 49 - Fax : 04 93 16 16 97- urbanisme@cabinet-tombarel.com

Département: ALPES MARITIMES Commune: ROQUEBRUNE CAP-MARTIN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : NICE Centre des Finances Publiques 22 rue Joseph Cadot 06172 06172 NICE CEDEX 2 Tél. 04 93 01 86 10 - fax 04 93 01 86 11 cdif.nice@drof.finances.gouv.fr
Section : AG Parcelles : 000 AG 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 16/04/2024 (bureau notaire de Paris) Coordonnées en projection : 84893004 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	Cet extrait du plan vous est délivré par : cadastre.pouv.fr	



N.B. Cette note de renseignements d'urbanisme est établie sous la responsabilité du signataire. Elle ne saurait en rien engager la responsabilité de l'administration. Elle renseigne sur la zone où est situé l'immeuble mais n'a pas pour objet de déterminer la constructibilité ou la non constructibilité.
 SAS URBANOTE au capital de 10000 euro - 18, rue du Congrès - 06000 NICE Tél. : 04 93 88 15 49 - Fax : 04 93 16 16 97 - urbanisme@cabinet-tombarel.com

PHOTO AERIENNE



N.B. Cette note de renseignements d'urbanisme est établie sous la responsabilité du signataire. Elle ne saurait en rien engager la responsabilité de l'administration.
Elle renseigne sur la zone où est situé l'immeuble mais n'a pas pour objet de déterminer la constructibilité ou la non constructibilité.
SAS URBANOTE au capital de 10000 euro - 18, rue du Congrès - 06000 NICE Tél. : 04 93 88 15 49 - Fax : 04 93 16 16 97- urbanisme@cabinet-tombarel.com